52e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 6 7 FEVRIER 1935

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

MGR A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Edition complète . . . . 18 fr. Edition partielle. . . . . 12 fr.	ETRANGER	Voir les conditions détaillées à la 1re page de la *couv.* du 6 décembre 1934.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication*; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence*; pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, Paris 8e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

Questions de science ecclésiastique. — Dans quelle mesure est-il permis à un curé de provoquer ou d'écouter la révélation des fautes ou des défauts de ses paroissiens ? 81. — En quoi consiste le secret du Saint-Office ? Qui et sous quelles peines oblige-t-il ? 83. — Peut on dire que l'Eglise a le droit d'*annuler* des mariages dans certaines conditions ? 83. — Dans une localité frappée d'interdit local, un prêtre pouvait-il continuer de dire la messe dans l'unique chapelle de l'endroit, portes ouvertes ou portes closes ? S'il avait encouru un interdit, un mariage célébré devant lui serait-il nul de ce chef ? 84. — Est-il vrai qu'il n'est pas nécessaire de connaître les indulgences pour les gagner ? 85. — Pourquoi Dieu le Père a-t-il voulu le sacrifice de la croix, puisque la moindre action du Christ aurait suffi pour nous racheter ? Comment les mérites de Jésus-Christ sont-ils appliqués à l'humanité pécheresse ? Et les fruits de la messe à telle intention déterminée ? Et nos mérites *item ?* Qu'est-ce que Dieu peut trouver d'agréable dans les souffrances que l'on s'impose en vue de lui plaire ? 85. — Est-il vrai qu'un prêtre ne peut pas disposer des objets sacrés lui appartenant en propre, et que ceux-ci doivent revenir à l'église du lieu de son décès ? 88. — Quels sont les ouvrages compris dans le n° 2 du § 1 du canon 1385 ? 88. — Quel est le mode de recours d'un curé qui a subi un changement désavantageux à la suite de rapports calomnieux ? 89. — Un chrétien que sa femme païenne a quitté parce qu'il la battait, peut-il user du privilège paulin ? 89. — Un religieux ordonné prêtre avant la fin de ses études sous réserve de ne pas faire de ministère extérieur, pourrait-il confesser en cas de guerre ? 89. — Marie catholique a épousé un païen à la condition qu'il se fera catholique ; la condition n'est pas remplie ; Marie renvoyée peut elle se remarier ? 90. — Un Vicaire général qui est en même temps chanoine est-il le premier en préséance sur ses confrères ? 90. — Le curé peut-il assister validement et licitement, sans délégation de l'aumônier, à un mariage célébré dans la chapelle d'un hôpital sis sur sa paroisse ? 90.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : Le *Bréviaire romain* latin-français, abbé G. Drioux, 91 ; *Dictionnaire de Droit canonique*, 92 ; Robert Vallery-Radot, Louis Baudiment, 93 ; Denys Gorce, 94 ; Mgr d'Herbigny, Mgr Tihamer Toth, 96.

PRÉDICATION

Retraite pascale. — IV. Les effets du péché, 81.
Carême sur le IVe commandement de Dieu. — VI. Frères et sœurs, 84.
Pour le temps de la Septuagésime. — II. La pratique de la mortification, 88.
Cours de prônes sur la Liturgie. — XLIV. Les services funèbres, 91.
Les personnages évangéliques. — IV. Jean-Baptiste et Jésus, 93.
Explication du Catéchisme. — *42e Leçon : Les sacrements*, 95.

PETIT COURRIER

Q. — Je voudrais un cantique assez entraînant et pas trop difficile en l'honneur de S. Joseph, pour faire chanter par des enfants.

R. — « Noble époux de Marie, » très facile et convenant bien pour des enfants (n'a rien de « moderne » !), dans SAURIN, n° 275 ; — 2° « Grand Saint Joseph, protecteur de l'Eglise, » *ibid.*, n° 268. — Le *Recueil noté de prières et de cantiques* de l'abbé Saurin est en vente aux Editions Publiroc, 53, rue Adolphe-Thiers, à Marseille (600 p. gr. in-16, relié, franco 15 f.).

Q. — Y a-t-il en France une revue *de pédagogie familiale* que l'on peut recommander aux parents ? Je connais déjà *Pour les parents et les éducateurs*, édi-

tée par l'Association du Mariage chrétien (86, rue de Gergovie, Paris 14e ; mensuelle, 10 f. par an).

R. — La revue dont vous parlez tient certainement le premier rang parmi ce genre de publications. Peut-être la trouvez-vous un peu savante. Simple question de milieu et de public. Demandez alors des nos spécimens de : — *La Voix des familles,* organe bi-mensuel de propagande, de documentation et d'action familiale, dirigée par M. Henri David, 4, avenue Simone, La Madeleine (Nord) ; un an, 10 f. (chaudement recommandée par la *Revue des lectures* et les *Etudes) ; — Le Foyer chrétien,* chez M. le chanoine de la Celle, 28, rue de Bourgogne, à Moulins (Allier) ; un an, 3 f. (très simple, mais substantiel, publie d'excellents articles de Mlle Marguerite Baur) ; — *Aux mères de famille,* mensuelle, 3 f. par an, au Secrétariat des Œuvres féminines, 11, rue Cazault, Alençon (Orne).

En ce qui concerne l'éducation des enfants, question plus que jamais à l'ordre du jour, on suivra avec le plus grand profit le journal *Ecole et Famille,* de Jean Guiraud (mensuelle ; 14 bis, rue d'Assas, Paris 6e), le vaillant défenseur des libertés familiales ; — le *Bulletin trimestriel de l'A. P. E. L.* (Association des Parents d'élèves de l'Enseignement secondaire libre), 16, rue de la Ville-l'Evêque, Paris 8e ; — l'*U. T. O.* (Bulletin des trois ordres de l'enseignement catholique), 10, rue d'Alembert, Lille (Nord) ; — *La Nouvelle éducation* (neutre), 77, rue Denfert-Rochereau, Paris 14e, dont l'objet est d'établir un lien entre « tous les éducateurs décidés à favoriser en France l'activité personnelle des enfants, soit à l'école, soit dans les familles. »

Q. — L'*Ami* pourrait-il résumer dans un article spécial les cérémonies des trois derniers jours de la Semaine Sainte (ce qu'il faut préparer, rubriques spéciales), à l'usage des curés des petites paroisses ?

R. — Toutes les petites paroisses ne se ressemblent pas ; ce qui est possible dans l'une ne l'est pas dans une autre ; alors, quelle « petite paroisse » irréelle nous faudrait-il envisager ? Que les curés comme vous, soucieux des rites liturgiques, se procurent plutôt le *Memoriale rituum pro minoribus ecclesiis,* réédité par ordre de Benoît XV en 1920. Pour chacun des jours suivants : Purification, Cendres, Rameaux, Jeudi, Vendredi et Samedi Saints, il dit 1o ce qu'il faut préparer, et 2o les rubriques à observer dans chaque cérémonie. C'est exactement ce que vous demandez ; vous n'aurez qu'à y faire les adaptations nécessaires. Il est en vente chez Marietti, 23, via Legnano, à Turin ; 4 f. 50 broché, 7 f. 50 relié (Paris, Lethielleux).

Q. — 1° L'*Ami* a-t-il donné une étude sur la Radiesthésie ?

2° L'abbé Mermet a-t-il publié un ouvrage sur cette science ? Quelle est l'adresse de l'auteur ?

R. — Ad I. Non.

Ad II. Abbé Mermet, *Comment j'opère pour découvrir de près ou à distance des sources, métaux, corps cachés, maladies,* in-8 de 260 p., 25 f., chez l'auteur, à Jussy, canton de Genève (Suisse), et à l'Association des Sourciers, 105, boulevard Magenta, Paris 10e.

Pour compléter la note sur **l'harmonium électrophone** ***(couv. du dernier n° de 1934), le constructeur*** **(M. E. Mathieu, 78, rue Paul-Doumer, Le Havre)** ***nous envoie les renseignements suivants, qui intéresseront sûrement nos lecteurs :***

L'amplification de l'harmonium soulevait un problème délicat. En effet, l'installation dans un même local d'un instrument de musique et d'un enregistreur de vibrations sonores avec reproduction amplifiée au moyen d'un ou de plusieurs diffuseurs, avait toutes chances de donner des résonances et des accrochages internes dès que l'amplification avait atteint une valeur notable, et pour éviter dans une église un mélange de sons des plus désagréables, il fallait vaincre tout un ensemble de difficultés acoustiques et électriques. Ce n'est donc qu'après de multiples expériences, qu'en ma qualité de spécialiste dans les questions de radio-électricité et de musicien professionnel, encouragé d'ailleurs dans mes recherches par des organistes de valeur, j'ai pu résoudre ces difficultés.

Aujourd'hui, mon appareil est au point et donne satisfaction à Messieurs les Curés qui ont bien voulu me faire confiance.

Il se compose essentiellement d'un enregistreur de notes musicales, d'un amplificateur spécial, et d'un ou plusieurs appareils de diffusion.

Cet appareil n'est guère plus volumineux qu'un appareil de T. S. F. et se place très facilement sur l'harmonium ou à côté, ne nuisant en rien à l'esthétique de l'instrument

Un bouton de volume-contrôle, placé à portée de la main de l'organiste et comportant des graduations de 0 à 100, permet de passer de la capacité sonore de *l'harmonium seul* à une puissance d'amplification considérable, aussi bien pour les notes aiguës que pour les notes graves. Les basses notamment et les jeux que j'appellerai « étoffés » par opposition aux jeux souvent un peu grêles, voire criards, de certains harmoniums, acquièrent une rondeur et une sonorité qui les rapprochent des grandes orgues.

Evidemment, il ne saurait être question de faire d'un harmonium de trois ou quatre jeux un Cavaillé-Coll ; mais tout harmonium, si modeste soit-il, dès qu'il est équipé avec mon appareil, présente un intérêt considérable, en particulier pour soutenir les chœurs ou les maîtrises, et assure ainsi la pompe indispensable des belles cérémonies liturgiques.

Sauf pour un appareil complet (harmonium-amplificateur, Pick-up et tourne-disques) que je construis actuellement pour une église neuve des Pères du Saint-Esprit à Basse-Terre (Antilles Françaises), j'ai surtout travaillé jusqu'à présent dans le diocèse de Rouen et mes premières installations ont été faites à St-Jouin sur Mer, Sanvic, Gruchet-le-Valasse (harmonium à aspiration qui donne une amplification magnifique), Rouelles, etc.

Suivant le désir de Messieurs les Curés, cette installation peut servir à deux fins : 1° l'amplification de l'harmonium, et 2° instantanément, par le jeu d'un simple commutateur, l'audition de la musique enregistrée par les virtuoses (Marcel Dupré, Edouard Commette, Louis Vierne, etc.). Les chefs-d'œuvre de la musique sacrée sont mis ainsi à la portée de tous, et merveilleusement reproduits par mon appareil.

L'acoustique de chaque église joue un rôle très important dans la mise au point de l'appareil, et à défaut d'une visite sur place, il me faut connaître, pour une étude préparatoire, les qualités acoustiques de l'église, sa grandeur approximative en mètres cubes, la hauteur de ses voûtes, le nombre de ses nefs, le genre de matériaux de construction (pierre, granit, briques, ciment armé).

— Page 18 : Pour l'Œuvre des Enfants de troupe catholiques, s'adresser à M. l'abbé Joulin, actuellement vicaire à Sainte Marie des Vallées, 15, rue du Souvenir, à Colombes (Seine).

— Page 26, *colle* pour réparer les soufflets d'harmonium dans une église très humide : Ayant eu récemment l'occasion de faire exécuter cette réparation par un homme de l'art, je me suis fait indiquer le secret (il est très simple, mais il fallait y penser). Prenez de la colle forte de menuisier ; quand elle a été chauffée et rendue liquide au bain-marie, mettez-y 2, 3 ou 4 morceaux *de sucre,* et vous obtenez une colle merveilleuse qui séchée ne casse pas et ne craint pas l'humidité.

D'autres correspondants recommandent pour le même usage la colle à froid « Certus » ou « Certusila » (Moreau et Lavigne, 67, rue de Picpus, Paris 12e), employée pour les avions ; — la « Colle Rapide Lesage » (Lejetté, à Sourdeval, Manche), mais si rapide qu'on ne peut opérer que sur de petites surfaces.

ANNONCES

VITRAUX L. BALMET 25, Cours Berriat, GRENOBLE. Vitraux en tous genres et tous styles. Restauration (Voir le n° du 9 août de l'*Ami*).

PRACA

POÊLE À CIRCULATION ET PULSION D'AIR CHAUD.

Spécialement étudié pour le chauffage rationnel et économique des Églises et de tous autres grands locaux.

PLUSIEURS MILLIERS DE "PRACA" SONT EN SERVICE.
Catalogue et références franco sur demande et sans aucun engagement.

ETABLISSEMENTS G. POGGIO-NOVO.
3 BIS. BOULEVARD SALY
VALENCIENNES.

Remise spéciale à MM. les Ecclésiastiques se recommandant de l'*Ami du Clergé*
FACILITÉS DE PAIEMENT SUR DEMANDE.

Si vous désirez

DEVENIR SOURCIER

être initié méthodiquement à cette science, découvrir des amas métalliques, des sources, des souterrains, des trésors cachés, analyser les minerais, prospecter les terrains, connaître les végétaux appropriés aux sols, apprécier ce qui est favorable à votre santé, etc.
Réaliser et comprendre dans leurs détails tous les phénomènes de la Radiesthésie : **suivez le**

COURS DE RADIESTHÉSIE

PAR CORRESPONDANCE

Ce Cours est illustré de photogravures. Les devoirs sont corrigés. Pendule, minerais, métaux, produits chimiques, métalloïdes utiles aux exercices sont joints gratuitement aux leçons.
Cette méthode conduit graduellement jusqu'à la compréhension de tous les phénomènes si curieux de cet art.
6 leçons suffisent pour permettre à l'élève d'entreprendre avec succès les recherches ordinaires.

INSTITUT
DE RADIESTHÉSIE
Domaine de Pimont, par Torcy-le-Grand (S.-Inf.).

COFFRES-FORTS
BAUCHE
Catalogue franco
93, rue de Richelieu
PARIS

HORLOGERIE – PENDULERIE
Bijouterie — Orfèvrerie
ALLIANCE HORLOGERE — R. C. Besançon 29
E. ENGINGER — BESANÇON — 15, rue Gambetta, 15
Catalogue fco sur demande — Fournisseur de l'Archevêché de Besançon.

C. S. T.

LE BULLETIN MENSUEL DES
PATHÉ BABYSTES CATHOLIQUES
12, rue Denis-Papin, ANGERS.
Abonnement : **10 fr.** — *Spécimen sur demande.*

--- VINS DE MESSE ---

CAVES DES PRÉMONTRÉS

Abbaye de St-Michel de Frigolet.
Adres corresp : Mr Yvrard, 4, Quai Vauban, Sète (Hlt).

CARTON & MOTTE FABRICANTS
11, rue des Chats-Bossus, LILLE
——— MAISON FONDÉE EN 1850 ———
Toutes statues — Toutes tailles

CHRISTS POUR MISSIONS
Hautr 25 °/m — Emballage *franco.*
Echant. gratuit. — Plastique Ivoiré 1 fr. 10

STATUETTES RELIGIEUSES ARTISTIQUES
Prix de propagande rappelant ceux d'avant guerre
Tous sujets — Toutes tailles de 17 à 44 °/m
Prix : 1 fr. 30 à 7 fr. 50
Tarif et échantillons gratuits sur demande.

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

J. BENOIT, Maître Peintre Verrier
37, rue Hermite, NANCY
Déplacement et devis gratuits sur simple demande.
Nombreuses Eglises en FRANCE et à l'ETRANGER.
Agréé pr les Monuments historiques. *Belles références*

PÉTROLE - AIL - ESCARGOT
Les cures remarquables du DIABÈTE par le pétrole; de l'ARTERIOSCLÉROSE par l'ail; de la TUBERCULOSE par l'escargot, retiennent actuellement l'attention du corps médical. L'exposé de ces méthodes est adressé gratis par les Laboratoires des Phocéens, NICE (Alpes-Maritimes).
Remise 30 °/. à MM. les Membres du Clergé.

HARMONIUMS EN TOUS GENRES

Maison fondée en 1839

Les PETITS-FILS de Mce KASRIEL

6, Rue Tolain, PARIS (20e). — R. C. Seine 163.528
Harmoniums pour Salons et Chapelles. Nouveau système à air aspiré (genre américain) avec ou sans expression.
Modèles portatifs pliants pour Missionnaires. Demandez le Catalogue n° 300.
Modifications spéciales pour Colonies. Conditions particulières pour les Membres du Clergé.

RENÉ HATON — L. KLOTZ, Éditeur
59, Boulevard Raspail, PARIS 6e. Ch. post. Paris 248.46.

Pour le Carême

« Petite Encyclopédie de la Prédication pour notre temps. »

PLANS ORATOIRES
DE L'IMPROVISATEUR SACRÉ

du Chanoine Beau de Verdeney

13e édition, *revue, corrigée et considérablement augmentée par le* **R. P. LANDES, S. M., Missionnaire.**

3 beaux vol. in-8e, sur vélin, 1002 p., 50 fr., fco 53 f. 50

Cette édition nouvelle absolument à jour, répond en tous points aux nécessités présentes de la prédication dans tous les milieux. Elle comprend 563 plans de sermons : sur les Fêtes liturgiques, Triduum, Neuvaines ou Octaves et principaux saints (tome I) ; sur des sujets de circonstances, les Evangiles du Dimanche, le Mois de Marie, du Rosaire, le Carême et des conférences ou retraites aux hommes (tome II) ; sur le Jubilé, les Missions, les Retraites pour dames, jeunes gens, jeunes filles, communiants, communautés (tome III).

82 plans entièrement nouveaux, des tables de matières bien ordonnées, dont une alphabétique générale, une présentation excellente en font une « Encyclopédie de la Prédication » nette, vivante, suggestive, variée et pratique.

Jésus Rédempteur

Méditations pour chaque jour du Carême

par Mgr CARON

9e édition. Un vol. in-18, 6 fr. ; ***franco*** **. . . 6 fr. 85**

L'auteur nous fait suivre pas à pas notre Divin Sauveur pendant ses derniers jours sur la terre. Nous assistons avec lui à toutes les péripéties du drame divin.

FAITES VOUS-MEME VOTRE YAOURT
AU PRIX DU LAIT AVEC

YALACTA

« Le gardien de votre santé »

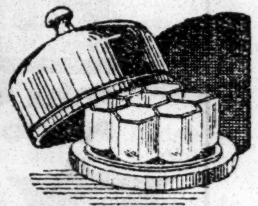

NOTICE SUR DEMANDE ADRESSÉE À
YALACTA. SERVICE CL. 19. AVENUE TRUDAINE. PARIS

PROJECTION FIXE & ANIMÉE

— Table de projection. en métal, démontable, évitant toute vibration des appareils. — Hautr : 1 m — Plateaux : 0 m. 20×0 m. 30 — Poids : 4 kil. — Prix : frs 60
— Série de 12 films Pathéorama (voyages, etc...), ***en couleurs,*** **au prix réclame de : frs 48** ***franco.***

Etabl. NICAISE, 65, rue de Vesle, à REIMS.

Contre le FROID, la mauvaise saison, les intempéries,

Munissez-vous du « sursoutane » fourré, se mettant et s'enlevant aisément, étudié et créé spécialement pour Messieurs les Membres du Clergé.

Chaudement enveloppé, bien protégé par ce bouclier vigilant, simple, pratique et hygiénique, à toute heure, par tous les temps, vous pourrez vous déplacer pour l'accomplissement des devoirs du sacerdoce, bravant impunément toutes les intempéries.

Sans aucun engagement de votre part, demandez l'envoi de la notice illustrée et gratuite

AU CHAT DES ALPES, à Voiron (Isère).

CIERGES DE COMMUNION

Cierge ou bougie sans manchon

POURQUOI utiliser encore les cierges de Communion ouvragés, surchargés de sculptures et d'ornements, et **inutilisables après la cérémonie ?**

POURQUOI utiliser encore sur l'Autel les souches en fer blanc, si désuètes et si peu décoratives ?

REMPLACEZ les uns et les autres par nos cierges en cire munis du « **Manchon Régulateur** » en verre transparent, qui vous serviront d'abord comme cierges de Communion et ensuite comme cierges d'Autel.

1° **Comme cierges de Communion,** vous aurez de beaux cierges unis et cylindriques, avec ou sans poignées à votre choix. Ces cierges romains, très beaux dans leur simplicité, remplaceront avantageusement les cierges ouvragés aujourd'hui démodés et qui sont perdus après la cérémonie.

2° **Comme cierges d'Autel,** vous utiliserez ensuite ces mêmes cierges, qui munis du « **Manchon Régulateur** » empêchant le coulage et prolongeant la combustion, vous feront un usage parfait et dureront extrêmement longtemps (un cierge de 1 kilo du diamètre de 35 mm. brûle environ 130 heures).

Des centaines de paroisses de toutes les régions ont adopté pour ce double usage nos « **Cierges à Manchons** » et en sont très satisfaites.

Essayez-les à votre tour.

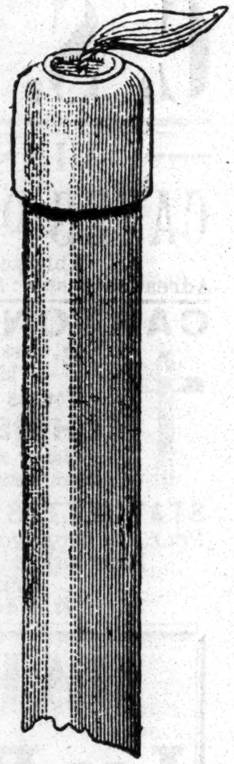

Cierge ou bougie avec manchon

*Demandez la Notice sur le " **Manchon Régulateur** " et les prix des cierges et bougies spéciaux pour MANCHONS*

AUX FILS DE CONSTANT DESFOSSÉS & Cie
18, RUE DU MARÉCHAL-JOFFRE
NANTES (LOIRE-INFÉRIEURE).

La Maison la plus importante de France pour la fourniture du Luminaire Liturgique.

Ami du Clergé du 7 février 1935

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Retraite pascale. — VI. Les effets du péché, 81.
Carême sur le IVe commandement de Dieu. — VI. Frères et sœurs, 84.
Pour le temps de la Septuagésime. — II. La pratique de la mortification, 88.
Cours de prônes sur la Liturgie. — XLIV. Les services funèbres, 91.
Les personnages évangéliques. — IV. Jean-Baptiste et Jésus, 93.
Explication du Catéchisme. — *42e Leçon :* Les sacrements, 95.

RETRAITE PASCALE

VI

LES EFFETS DU PÉCHÉ

Mes frères,

Nous avons étudié, au cours de la première partie de cette retraite, d'abord la nature du péché, ensuite les causes diverses qui le pouvaient produire et amener dans notre vie. Il faut la terminer en indiquant les effets du péché.

C'est un des caractères particuliers de l'activité humaine, qu'elle se roule pour ainsi dire sur elle-même, qu'elle grave sur la vie de l'homme sa propre image et qu'elle apporte ainsi immédiatement avec elle, ou bien sa récompense, si elle fut louable, ou bien son châtiment le plus prochain, si elle fut pécheresse. Et donc, quand l'homme se soustrait à la triple loi de la raison, de l'Eglise et de Dieu pour suivre l'entraînement de ses passions, les ténèbres de son ignorance, les maximes scandaleuses ou les exemples déprimants du monde, il faut s'attendre à retrouver, dans la vie de cet homme, les traces déshonorantes des péchés qu'il a commis. C'est ce voyage, très triste, à la recherche des traces du péché, que nous allons faire, si vous le voulez bien, lentement. Heureux, m. f., s'il pouvait être, pour le plus grand nombre de ceux qui m'écoutent, un voyage de découvertes ; heureux même si, pour plusieurs, il n'est qu'un voyage réveillant d'amers souvenirs, parce que nous ne nous arrêterons point à ces amers souvenirs, mais qu'ils deviendront pour nous le point de départ de notre conversion.

I. — *La nécessité de la réparation*

Le premier effet du péché, dit S. Thomas d'Aquin, — que je vous cite toujours quand je veux citer la théologie de l'Eglise et l'enseignement véritablement doctrinal des Pontifes, — le premier effet du péché, c'est de mettre dans l'âme le sentiment d'une dette à payer et de ployer la conscience humaine sous le fardeau d'une expiation qu'elle redoute. Si peu qu'on y réfléchisse, puisque le péché est essentiellement un désordre, puisqu'il a consisté à nous soustraire à la dépendance que, par notre nature même, nous avions contractée vis-à-vis de Dieu, il est de toute évidence que ce désordre du péché doit être réparé par l'auteur de toute justice ; s'il n'est pas réparé par notre repentir, il faut qu'il le soit par la violence ou par la souffrance, par la force ou par la peine.

Car, m. f., il serait étrange, vraiment, que Dieu n'ait pas, vis-à-vis du monde et des choses, la même justice que nous avons, nous, pour nos petites sociétés particulières !

Nous, dans nos petites sociétés particulières, quand un désordre s'est produit, nous savons qu'il doit être réparé d'une façon quelconque, mais réparé. Dieu, dans la grande armée des choses, ne peut pas davantage supporter que sa volonté sainte ait été impunément méconnue et son nom auguste violé. Cette nécessité de la peine, cette menace de l'expiation et du châtiment, je sais bien que quelques âmes essaient de s'y soustraire ; je sais bien qu'il est des âmes légères tentant, comme elles disent, de s'étourdir au milieu de leurs péchés, s'ingéniant à oublier les menaces de la justice de Dieu et faisant d'incroyables efforts pour sourire, pour être gaies, pour conserver toute la liberté de leur esprit et de leurs allures, malgré le compte terrible dont elles se sentent redevables, en face de l'éternelle justice.

Mais ces âmes légères, je les ai entendues plusieurs fois — et vous allez peut-être les reconnaître vous-mêmes, personnellement — dans les confidences qu'elles m'ont faites. A ces âmes légères il est arrivé de me confesser fréquemment qu'elles n'aboutissaient pas à s'étourdir aussi complètement qu'elles l'eussent voulu, que ce spectre et cette vision de la justice divine continuant à planer sur elles, elles ne pouvaient pas, malgré tout, l'écarter d'une façon victorieuse.

Savez-vous ce qu'il fallait pour leur rappeler la justice divine menaçante ? Il leur fallait le plus minime incident de la vie, la seule apparence d'un danger, il leur fallait tout à coup la vision de la mort qui passait. Alors elles voyaient leur bel échafaudage de sécurité tomber et s'écrouler tout à coup ; il leur arrivait de trembler comme des enfants et de se signer avec angoisse en demandant à Dieu d'attendre encore et de leur faire un plus large crédit de patience, parce que, jusqu'ici, elles ne s'étaient pas converties.

Essayer d'oublier la justice de Dieu, cela va très bien quand on est bien portant, en complète sécurité, loin de la maladie et de la mort ; mais quand cette ombre effrayante se projette sur nous, ces âmes légères — et je le dis à leur louange — reviennent à Dieu et commencent à trembler.

Il en est d'autres qui sont non seulement légères, mais encore orgueilleuses, et qui ne craignent pas de dire à Dieu : « Je n'ai pas peur de vous ! » Oh !

celles-là, les orgueilleuses, j'ai peut-être mal fait de les distinguer des légères, car, en cette phrase que je viens de citer, est ce bien de l'orgueil que l'on retrouve, ou seulement de l'inattention et de la fatuité ? « Je n'ai pas peur de vous ! » — Vous avez très peur, croyez-moi ! Et vous êtes comme ceux qui chantent dans la nuit, pour se prouver qu'ils sont bien des hommes.

En pratique, m. f., disons-le à la louange des pécheurs, la crainte des justices de Dieu et le sentiment des expiations nécessaires demeurent presque toujours. Quand ils disparaissent, c'est que le pécheur s'est encore un peu plus enfoncé dans l'abîme et qu'il est celui dont nous ferons tout à l'heure le triste tableau.

Arrêtons-nous un instant au pécheur qui a peur encore, à celui qui pense à la justice de Dieu. Celui-là réalise dans sa vie la malédiction de l'Ecriture : « Il n'y a plus de paix pour lui. » Il n'y a plus de paix dans ses joies, parce qu'il a peur, à tout moment, que Dieu vienne les lui enlever, parce qu'il ne peut pas en jouir avec le sentiment qui en compléterait la douceur, avec le sentiment de les avoir, pour ainsi dire, méritées, parce qu'il ne peut pas en jouir sans se faire à lui-même le reproche intérieur de les voler.

Pour ce pécheur qui n'a pas perdu la foi, qui n'est pas tombé dans les derniers abîmes, il n'y a plus de paix, parce qu'il n'y a plus de joies et plus d'espérance. Réfléchissez-y : de quel cœur le pécheur qui a conservé la foi peut-il prier Dieu ? De quel cœur peut-il lui demander de le bénir ? De quel cœur peut-il croire que Dieu l'entendra ? Puisqu'il a la foi, le pécheur sait bien que Dieu est maintenant pour lui un juge irrité et qu'avant de rentrer avec lui en des relations d'amitié, il y a un pardon à demander et à obtenir.

Il n'y a pas de paix, pour le pécheur qui a conservé la foi, surtout dans les épreuves et les douleurs. La vie n'est pas meilleure pour lui que pour nous. Nous, du moins, nous avons, dans l'épreuve, la ressource de regarder Dieu ; nous avons la ressource de lui dire : « L'épreuve, c'est une grâce, ô Jésus, qui me rend plus semblable à vous : meilleur et plus pur. »

Mais, sous l'épreuve, voulez-vous me dire quelle consolation le pécheur qui n'a pas perdu la foi peut se donner à lui-même ? L'épreuve est deux fois dure et amère pour lui ; car, en y songeant, il n'a vraiment, à son propos, qu'une conclusion à tirer : c'est d'abord qu'il la mérite et, en second lieu, qu'elle est stérile. Qu'il la mérite, puisqu'il a offensé le bon Dieu ; et qu'elle est stérile, puisqu'il souffre maintenant sans grâces, sans amour, sans charité et que ses larmes ne pourraient pas, sans sacrilège, se mêler au sang de Jésus.

II. — *Le sentiment de la faute*

Il y a, dit la théologie, un second effet du péché. Après la nécessité de la réparation, il y a le sentiment de la faute.

Ce sentiment s'exprime par une image, dans l'Ecriture : l'image d'une tache ou d'une ombre. C'est une image biblique et orientale, celle-là. Il semble, en effet, que les Orientaux se soient si fortement pénétrés de cette éternelle fête du soleil que, pour eux, la lumière soit la plus belle des choses qui existent en ce monde. Aussi pour les Orientaux et, conséquemment, pour les auteurs bibliques, la lumière, c'est le symbole de tout ce qu'il y a de noble, d'élevé et de radieux. Quand l'Ecriture veut nous peindre l'âme du juste, que fait-elle ? Elle nous laisse cette phrase : « L'âme du juste, c'est une aurore qui se lève et qui, de clartés en clartés, monte jusqu'au plein midi. » L'âme du juste, c'est une aurore qui s'éveille, qui s'accroît, qui s'épanouit, qui rayonne et qui aboutit enfin à l'embrasement total du ciel au midi.

Si c'est là l'image de l'âme juste, vous avez déjà deviné, m. f., quelle sera, dans l'Ecriture, l'image de l'âme pécheresse. L'âme juste, c'est l'aurore qui se lève ; l'âme pécheresse, c'est la nuit qui tombe et s'épaissit. L'âme pécheresse, c'est la contradiction dans les ténèbres, c'est la vision du cauchemar que rien n'éclaire ; c'est l'ombre, c'est la nuit ! Et c'est pourquoi, dit la théologie, le second effet du péché, c'est de projeter son ombre sur l'âme jusque-là lumineuse et d'y installer les tristesses des ténèbres ; c'est d'assombrir d'une nuit épaisse l'âme faite pour le jour qui n'a pas de déclin.

Et si maintenant vous voulez quitter l'image pour entrer dans la réalité, le second effet du péché, je le désignerai d'un terme qui n'a rien de la splendeur orientale, mais que vous accepterez pourtant, parce qu'il est scientifique et qu'il est même, je crois, devenu littéraire en ces derniers temps. Le second effet du péché, c'est de faire, de l'âme pécheresse, une âme dégénérée !

Un dégénéré, qu'est-ce donc ? C'est, au point de vue naturel et physiologique, un être dont les veines ne portent plus qu'un sang appauvri, un être qui a perdu à peu près totalement le libre exercice de ses puissances, un être en qui, surtout, les facultés supérieures, au lieu de s'envoler jusqu'à l'extase du génie, restent terre à terre, incapables et inféconde. Des dégénérés, on prétend que nous en avons passablement dans nos sociétés contemporaines, mais je me garderai de l'affirmer, pour ne point vous paraître sévère et ne pas décider une question qui ne me concerne pas.

Tout ce que j'en veux retenir est ceci : Il n'y a pas seulement des dégénérés au point de vue physiologique et naturel, mais encore au point de vue moral. Voulez-vous que je vous les montre, ces dégénérés moraux, au sang appauvri, aux veines fatiguées, aux puissances alanguies et si radicalement éteintes qu'elles sont incapables de donner leurs fruits ? Voulez-vous que je vous les montre, ces dégénérés moraux qui chancellent dans la vie et aux pas desquels on regarde instinctivement, pour voir si la tombe ne va pas

s'ouvrir ? Voulez-vous que je vous les montre, ces dégénérés moraux, ces âmes sans vitalité ? Ce sont les pécheurs ! Le sang de Dieu devrait remplir leurs âmes, leurs consciences, leurs facultés. Le sang de Dieu, qui s'appelle la grâce sanctifiante, qui est le germe, en nous, de sa propre nature, le sang de Dieu devrait; dans ces âmes, couler à flots, porter la vie du cœur à l'esprit et aux sens mêmes, pour les exalter joyeusement. Mais ils ont péché; la grâce est morte, le sang de Dieu s'est retiré et, parce que les veines sont pauvres, maintenant regardez-les vivre, ils ne peuvent plus penser aux clartés lumineuses de la foi; ils ne peuvent plus, dans leur cœur, faire vibrer les immortelles espérances; ils ne peuvent plus, dans leur volonté, nourrir la surnaturelle charité. Dégénérés, en qui il est presque impossible de découvrir encore ce qui fut autrefois le fils de Dieu et la créature appelée à l'éternel bonheur ! Dégénérés qui, comme dit S. Paul, sont devenus terrestres et pour lesquels on peut, en effet, regarder si devant leurs pas la tombe ne va pas s'ouvrir, parce que la tombe est leur destinée dernière, la tombe, préambule de l'éternel tombeau qui s'appelle la malédiction de Dieu.

III. — *La perte du sens moral*

Est-ce tout, m. f. ? Et avec le sentiment d'expiation, avec l'impression de dégénérescence infligée à l'âme même et aux facultés spirituelles, avons-nous épuisé tous les tristes effets du péché? Avons-nous vu toutes les ruines qu'il accumule dans une âme, quand cette âme l'a une fois accepté ? Non, il en reste une dernière trace et une dernière ruine qu'il est de mon devoir de vous signaler, bien que, j'en conviens tout d'abord, elle ne s'applique qu'aux pécheurs absolument endurcis et comme irraisonnés dans leur révolte.

Cette troisième ruine du péché, c'est, dit S. Thomas d'Aquin, la perte même du sens moral et l'ignominie progressive.

Il y a longtemps qu'Isaïe nous a découvert ce mystère d'iniquité, qui est, en même temps, un mystère de justice, et vous avez lu, j'en suis sûr, l'admirable page où Bossuet commente le surnaturel et inspiré prophète de Dieu.

Donc, dit Bossuet après Isaïe, voici, dans la vie pécheresse, le phénomène qui parfois se produit, par une dernière vengeance de Dieu outragé.

Au commencement de sa vie pécheresse, le pécheur, peut-être, a raisonné; il s'est dit qu'il voulait bien désobéir à Dieu, qu'il voulait bien encourir les peines de sa justice, et il s'est plongé dans la nuit de sa faute, mais en conservant encore un peu de sens moral, en tout cas, un peu de respect de soi-même et des autres ; il s'est dit : « Je n'irai pas très loin ; je pécherai, mais dans la mesure conciliable encore avec un certain respect de soi-même, en tous cas, dans la mesure conciliable avec ma volonté de vivre heureux, bien portant et estimé ! »

Et c'est pourquoi, dit Isaïe, prenant la coupe du péché, ce pécheur raisonnable s'est proposé à lui-même de la déguster lentement. Il s'est dit : « Je boirai une gorgée et puis je poserai la coupe et j'attendrai que l'ivresse se dégage et se passe; je boirai bien tranquillement, pour que la lie ne se soulève pas et que le vin reste bien pur jusqu'à la fin. »

Et Dieu assiste, du haut de son ciel, à cette merveilleuse délibération du pécheur qui veut bien l'outrager, lui, l'Eternel, mais qui veut vivre, lui, l'éphémère !

Et Dieu rit, dit Bossuet, en entendant ce raisonnement du pécheur ; et Dieu, invisiblement, lui répond : « Ah ! tu veux boire avec sagesse, gorgée après gorgée, sans troubler la lie, de telle sorte que le vin reste pur jusqu'à la fin ! Tu as compté sans moi ! Tu as compté sans ma justice et sans ma vengeance ! Eh bien ! moi, au contraire, voici que je vais répandre sur toi l'esprit d'ivresse, et tandis que tu t'étais proposé d'être raisonnable et calme, je te verserai l'esprit de frénésie et de folie. Allons, prends la coupe maintenant, et tiens-la bon, puisque tu veux être sage ! » Et le pécheur prend la coupe ; il est décidé à la maintenir et à n'en boire qu'une gorgée ; mais voici que l'esprit d'ivresse tombe sur lui et que ses mains s'agitent et que la coupe se vide, pour ainsi dire, toute seule, et que la lie arrive avec le vin pur et que, dès les premières gorgées, le pécheur ne sait plus au juste ni ce qu'il fait ni où il va. « Tu avais voulu être sage ! Non, tu vois bien, tu es fou ! »

Fou jusqu'à quel point, m. f. ? Isaïe a soin de le marquer : ivre et fou jusqu'à ne point retrouver son chemin, jusqu'à passer ses nuits au coin des rues ! Ivre et fou jusqu'à être malade, jusqu'à être déshonoré, jusqu'à perdre sa vie, jusqu'à compromettre son foyer, jusqu'à jeter à tous les vents les lambeaux de son honneur !

C'est trop ! J'ai exagéré en citant Isaïe ! Oh ! m. f., j'ai pourtant dit des phrases qui sont de l'histoire journalière ; j'ai pourtant fait planer sur vous la menace des vengeances de Dieu, qui sont des réalités pour beaucoup ! Qui les comptera, les foyers déshonorés, perdus, en larmes, par la folie des pécheurs ? Quels qu'ils soient : péchés des sens, péchés de l'ambition, péchés du jeu, quels qu'ils soient, qui les comptera, les mères et les épouses en larmes, parce que la coupe du péché a été bue par des époux, par des frères ou par des fils, avec l'esprit d'ivresse, qu'il n'a pas plu à la maternelle Providence d'épargner aux pécheurs ?

* *

Eh bien ! m. f., voici, encore une fois, les jours de conversion et de salut. Puisque nous venons de faire ensemble cette triste excursion aux ruines accumulées par le péché, que notre résolution soit donc d'en sortir une bonne fois et généreusement ! Que notre résolution soit de nous préparer aux fêtes pascales par un cœur, sinon pur, du moins pénitent. Que notre résolution soit d'effacer, par des repentirs sincères et des résolutions efficaces,

les fautes échappées jusqu'ici à notre faiblesse et à l'entraînement des passions.

C'est sur cette exhortation que je vous laisse, en clôturant la première partie de notre retraite. La route la plus pénible est faite, celle qui descendait aux abîmes des perditions. Nous allons voir dans la suite ensemble, si vous le voulez bien, la route, douloureuse encore, mais remplie d'espoir et de soleil, qui nous ramènera au bon Dieu. Ainsi soit-il.

CARÊME SUR LE IV[e] COMMANDEMENT DE DIEU

VI

FRÈRES ET SŒURS

D'amour fraternel chérissez-vous les uns les autres. (Rom., xii, 10).

Mes frères,

Enfants, je vous ai rappelé vos principaux devoirs envers vos parents : amour, respect, obéissance, assistance temporelle et spirituelle. Mais on peut envisager la famille sous un autre aspect : comme la société des frères et des sœurs. De là pour vous de nouveaux devoirs qu'il est nécessaire de connaître et de remplir.

Tous, ou presque tous, vous avez le bonheur de posséder des frères et des sœurs. Je vous en félicite. S'il en était parmi vous à qui manquât cette joie de l'amitié fraternelle, combien je les en plaindrais ! Que leur vie me semblerait triste et solitaire ! Rien ne remplace l'amitié d'un frère ou d'une sœur : c'est la moitié de nous-mêmes.

Notre divin Sauveur Jésus a tout spécialement honoré l'amitié des frères. Vous êtes assez familiers avec l'Evangile pour y avoir remarqué ceci : c'est que le divin Maître ayant daigné se choisir un collège de douze apôtres, parmi ces douze hommes, il y a trois couples de frères, Pierre et André, Jean et Jacques le Majeur, Jude et Jacques le Mineur, c'est-à-dire que la moitié des douze se trouvent liés deux à deux par les liens de la fraternité. Il fait si bon, il est si beau de servir ainsi le Seigneur en famille ! Mais rien n'égale dans l'Evangile la faveur, la prédilection dont Jésus-Christ honore le frère et les deux sœurs de Béthanie, Lazare, Marthe et Marie, dont il avait fait ses amis, et parmi lesquels il opéra de si grandes merveilles de puissance et de charité.

Eh bien ! aujourd'hui encore, Notre-Seigneur a les mêmes préférences pour les familles nombreuses. Mais il veut qu'entre frères et sœurs il y ait un triple lien qui les unisse : le lien de l'*affection,* le lien de l'*édification* et le lien de l'*assistance.* Combien je voudrais que cette instruction contribue à resserrer ce triple lien et à le rendre indissoluble !

I

C'est d'abord l'affection, l'union des cœurs que je vous demande. Et de vrai, qui donc aimerez-vous, si vous n'aimez pas votre frère et votre sœur ? C'est presque vous aimer vous-mêmes, si j'en crois l'étymologie qui veut que le nom de frère, *frater,* soit composé de deux mots, *fere, alter,* c'est-à-dire : presque un autre vous-même. Je vous donne cette racine pour ce qu'elle vaut. Ce que je veux vous faire remarquer, c'est la force du lien que Dieu a forgé entre vous et vos frères, en vous faisant sortir d'une même souche, en vous donnant les mêmes parents, en vous nourrissant du même lait, en vous honorant du même nom. Voilà les premiers liens, ceux qu'on appelle les liens du sang.

La communauté de vie en forme ensuite d'autres, non moins étroits : la société de l'enfance et de l'adolescence : mêmes jeux, mêmes joies, mêmes peines, même table, mêmes études, mêmes souvenirs plus tard, et souvenirs ineffaçables que ceux de cette douce vie où tout était à deux entre notre frère ou notre sœur et nous. « Lui et moi, a dit Eugénie de Guérin en parlant de son frère, c'étaient deux yeux du même front. » « Mon frère et moi, dit un autre écrivain, nous ne nous sommes pas quittés d'un pas dans la carrière. Ma vie est sa vie. mes joies ont été les siennes, et ses succès les miens. Ce n'est pas lui et moi, c'est nous. Nous avons grandi, nous avons vieilli, nous tenant par la main et par le cœur. Présentement, nous sommes en âge d'homme. et grâce à Dieu, notre enfance n'a point cessé. Nous sommes encore ces deux frères qui se rendaient à l'école ensemble, portant leurs provisions dans le même panier, ayant les mêmes adversaires, les mêmes soucis, la même fortune, les mêmes plaisirs. L'un ne peut souffrir que l'autre ne pleure, l'un ne peut se réjouir que l'autre ne soit heureux, l'un ne peut tenter une aventure que l'autre n'en coure les chances aussitôt. Nos caractères, quoique différents, se touchent et s'enlacent dans une constante harmonie ; aucune dissonance, ni de goûts, ni de volonté, ni de désirs. Il est toujours mon conseiller et il me croit toujours son guide. Il connaît toujours mes défauts et il ne les voit jamais ; il m'aide à réparer mes erreurs, et je ne sais s'il pense que j'ai pu me tromper. J'ai donc un ami qui, devant les hommes, me défend, qui, devant Dieu, prie pour moi, un ami dont mon bonheur est le plus cher désir, qui est prêt à tous les sacrifices pour me rendre heureux, qui sera toujours satisfait de ma prospérité, qui me restera fidèle en toutes mes disgrâces, que tous mes torts trouveront indulgent, toutes mes peines compatissant, et cet ami que j'ai en mon frère, mon frère l'a en moi. Nous sentons notre richesse. Nous demandons à Dieu de vivre ensemble, de travailler ensemble, de souffrir ensemble, car nous ne pouvons être nulle part si bien et si heureux qu'ensemble. Plaise à sa miséricorde de qui nous a donné même sang, même cœur, même labeur, de nous donner un jour le même repos à l'ombre du même clocher ! [1]. »

[1] Louis Veuillot, *Les libres-penseurs.*

Oui, c'est bien vrai : un frère, une sœur, c'est un ami donné par la nature, et un ami tel que vous n'en rencontrerez jamais. Pauvres amitiés de la terre, un jour elles enchantent le cœur, mais qu'un accident, qu'un revers arrive, que l'espace vous sépare, il n'est pas rare de voir périr cette amitié qui se disait immortelle. Ah ! ne craignez rien de pareil d'un frère ou d'une sœur. La nature est là, malgré toutes les vicissitudes humaines, qui les rapproche l'un de l'autre. Ensemble ils ont grandi, ensemble ils ont souffert, ensemble ils ont prié, ensemble ils ont reposé sur le même sein maternel. Il y a entre eux de ces rapports mystérieux que rien ne détruit, et, comme l'a dit un charmant auteur : « Deux fleuves sortis de la même source ont beau suivre à travers les rives de la vie des cours qui semblent vouloir éloigner à tout jamais leurs flots mobiles, je ne sais quelle magique attraction les porte à se retrouver quelque part pour confondre dans un unique courant leurs eaux fraternelles. »

Que c'est beau, des frères et des sœurs qui s'entendent bien ! La Sainte Ecriture n'a pas de couleurs assez vives ni de grâce assez pure pour exprimer les charmes de cet accord. Elle le compare à un parfum exquis, à la rosée du matin. « Heureux, dit-elle, ceux qui s'aiment ainsi ! Dieu leur donne sa bénédiction du haut du ciel, une bénédiction pour la vie et au delà. » Ailleurs, parmi les choses les plus propres à réjouir le cœur de Dieu, elle prend soin de placer la concorde entre frères et sœurs. Elle se plaît à représenter comme un spectacle digne de la Sainte Trinité ces êtres fraternels qui, la main dans la main, traversent la vie ensemble, liés invisiblement par une chaîne qui va de la terre au ciel. Leur père et leur mère les regardent passer et ils sourient de bonheur ; Dieu, du haut du ciel, les contemple avec amour et les comble de ses dons.

Cela s'est vu, m. f., et cela se voit encore. Oh ! la belle histoire que l'on pourrait écrire sur les frères et les sœurs des saints ! Quelle riche galerie on pourrait composer ainsi ! D'abord, les frères apôtres : Pierre et André, Jean et Jacques le Majeur, Jude et Jacques le Mineur ; puis les frères martyrs : Jean et Paul, Côme et Damien, Donatien et Rogatien ; puis les frères et sœurs des saints Pères et des Docteurs de l'Eglise : Grégoire de Nazianze, Césaire et Gorgonie ; Basile, Grégoire de Nysse et Macrine, Ambroise, Satyre et Marcelline ; Bernard et ses sept frères et sœurs ; Benoît et Scolastique ; et, plus près de nous, François et Louis de Sales ; Eugénie et Maurice de Guérin ; Théophane, Henri-Eusèbe et Mélanie Vénard ; Gaston et Théobald de Sonis ; Louis, Eugène et Elise Veuillot, et combien d'autres encore ! Mais ce serait infini, il y faudrait un livre tout entier.

Par contre, on a vu autre chose, une chose exécrable, et pourtant l'histoire en est pleine : on a vu des frères ennemis ! Il n'y avait pas deux hommes en ce monde que déjà le fratricide ensanglantait la terre. A partir de ce jour, hélas ! la guerre ne cesse plus au sein de la famille, comme au sein des nations. Vous savez cela, vous qui, tout petits, avez pleuré au récit de l'histoire de Caïn et d'Abel, d'Isaac et d'Ismaël, d'Esaü et de Jacob, de Joseph vendu par ses frères. Mais ce qui m'effraie bien plus que ces histoires, c'est une parole du Seigneur. Lui, le Dieu infiniment bon, a déclaré que cette lutte fratricide, qui a commencé presque avec le monde, ne finira qu'avec le monde, et qu'à la fin des temps on verra encore le frère se lever contre le frère et le livrer à la mort : « *Tradet autem frater contra fratrem in mortem.* »

Des frères et des sœurs en désaccord, quelle chose étrange ! « A voir deux frères en guerre, disait Socrate, je crois voir les deux mains, que les dieux ont faites pour s'entr'aider, oublier leur destination et chercher à se gêner l'une l'autre, ou les deux pieds que la providence a formés pour se donner du secours, s'embarrasser réciproquement[1]. »

Et que peut-il donc y avoir entre ces ennemis qui sont des hommes de même sang ? Que s'est-il glissé entre ces frères, qui les a divisés, armés l'un contre l'autre ? L'Ecriture nous le dit : une seule chose, l'envie. C'est l'envie qui fait que Caïn en veut mortellement à Abel : les offrandes de l'un étaient plus agréables à Dieu que celles de l'autre. C'est l'envie qui est la cause que les fils de Jacob ne peuvent supporter Joseph : leur père a montré de la préférence pour cet enfant de sa vieillesse. Et aujourd'hui encore, qui est-ce qui divise ces frères et ces sœurs ? Ils croient, ou ils croient voir que l'un d'eux est plus aimé, plus choyé de leurs parents, plus admiré dans la famille, dans le voisinage, parce qu'il a des avantages d'esprit et de cœur, parce qu'il a plus de dispositions pour l'étude et pour le travail, et les voilà jaloux... Ils voient que l'un d'eux est plus brillant, mieux reçu dans le monde, plus en vue, plus en faveur, plus en veine, — comme on dit, — et ils en sont jaloux. Plus tard, c'est la même chose : qu'un des enfants réussisse mieux dans ses affaires, qu'il augmente sa fortune, qu'il se fasse une situation avantageuse, les autres frères et sœurs en prennent ombrage, ils le considèrent, non plus comme un parent, comme un ami, mais comme un ennemi, comme un rival. Sur un mot, sur un faux rapport, moins encore, sur un simple soupçon, ils condamneront leur vie à cette odieuse infortune de haïr celui-là ou celle-là même qu'ils devraient le plus aimer.

Oh ! l'abominable vice que l'envie ! Il n'y a rien qui soit et plus détesté de Dieu et plus scandaleux, surtout entre chrétiens, rien qui soit plus malheureux pour vous-mêmes. La fraternité est un vase dans lequel la nature avait versé pour vous la douceur du miel : vous y versez à la place le fiel et le vinaigre et vous empoisonnez toute votre existence. Que de mal vous vous faites ainsi !

[1] *Mémorables.*

Et pourtant quoi de plus commun que l'envie ? On ne saurait dire combien de frères et de sœurs elle a brouillés, divisés et rendus malheureux. C'est la plaie des familles. Chrétiens qui m'écoutez, ne la laissez pas pénétrer dans vos cœurs. Aimez vos frères et vos sœurs ; quoi qu'il arrive, quelques sujets de mécontentement que vous ayez ; malgré tout, quand même, entretenez toujours avec eux de bons rapports, des relations amicales, et dans cette affection vous trouverez le vrai bonheur et les plus douces consolations.

II

J'ai dit ensuite qu'entre frères et sœurs vous devez vous édifier, vous porter au bien mutuellement. C'est votre second devoir.

Il y a dans le firmament deux belles étoiles. Elles forment une constellation que les astronomes ont appelée les Gémeaux. Les anciens disaient que ces deux étoiles étaient deux frères, Castor et Pollux, célèbres par leur attachement, et que les dieux en avaient fait deux astres radieux. Inséparables sur la terre, Castor et Pollux sont inséparables dans le ciel. Chrétiens, voilà votre image. Votre véritable patrie, c'est le ciel, non le ciel des astres, mais le ciel des saints. Il y faut monter ensemble, frères et sœurs, unis, tous ensemble ; votre fraternité doit être une alliance offensive et défensive pour la conquête commune du royaume des cieux. Dans cette vue, vous vous devez les uns aux autres le bon conseil et le bon exemple, ces deux formes de l'édification que je vous demande.

Vous vous apercevez que votre frère ne prie plus, n'assiste plus à la messe, ne fait plus ses pâques ; avertissez-le charitablement, rappelez-lui doucement son devoir, témoignez-lui votre douloureux étonnement. Vous vous apercevez qu'il fréquente de mauvaises compagnies, qu'il a changé de conduite, qu'il court à sa damnation. Suppliez-le d'avoir pitié de son âme, efforcez-vous, par vos exhortations, de le tirer du péril, comme vous feriez si vous le voyiez engagé dans une forêt infestée de brigands ou de bêtes sauvages. Et ne dites pas comme Caïn : « Suis-je le gardien de mon frère ? » Dieu vous répondrait comme il répondit à Caïn : « Je vous demanderai compte de l'âme de votre frère, vous me répondrez de son salut. »

« Mais, direz-vous peut-être, vais-je donc m'ériger en prédicateur auprès de mes frères et de mes sœurs ? Suis-je bien qualifié pour cela ? » Si vous n'en avez pas le courage, au moins donnez-leur le bon exemple : c'est la meilleure de toutes les prédications. On l'a dit : « Les paroles émeuvent, mais les exemples entraînent. *Verba movent, exempla trahunt.* »

On lit dans la vie du général de Sonis qu'il avait un frère, officier comme lui, mais malheureusement sans religion. Dans les premiers mois de l'année 1869, Sonis, passant à Paris, s'était rendu dès le matin à Notre-Dame des Victoires où il avait communié. De là il s'empressait d'aller voir son frère lorsqu'il le rencontra qui sortait de son hôtel : « Quoi ? te voilà ici ? D'où viens-tu à cette heure ? — De Notre-Dame des Victoires, répond Gaston. Ma première visite devait être pour elle, ma seconde allait être pour toi. » Les deux frères se donnèrent rendez-vous pour le déjeuner de midi. Théobald continua sa route, mais il se disait tout en marchant : « Il revient de Notre-Dame des Victoires, et moi, son frère, pourquoi ne ferais-je pas comme lui ? » Obsédé par cette pensée, ou par ce qu'il appelait lui-même une voix intérieure, il allait tout rêveur, quand il se trouva devant la porte de l'église. C'était là que Dieu l'attendait ; il entra, il pria, il se confessa. Quelques heures après, il était dans les bras de son frère et lui faisait ce récit. Ils n'avaient jamais été tant frères que ce jour-là.

Voilà la vraie fraternité : elle met dans le trésor de la communauté la foi, la pratique chrétienne, les bons principes, les bons exemples. Car enfin vous devez être frères non pour un jour, mais pour toujours, et votre fraternité n'aboutirait qu'à la tristesse et au désespoir si sa durée finale, ou mieux sa durée sans fin, n'était l'éternité. Quoi ? on aurait vécu ensemble de la même vie, on se serait assis au même foyer, on aurait porté le même nom, partagé la même table, pleuré des mêmes peines ou joui des mêmes bonheurs, pour que tout cela vînt se briser à la pierre du tombeau, et deux âmes fraternelles inséparables dans ce monde seraient éternellement séparées dans l'autre ? Cela fait horreur à penser. Pourriez-vous y consentir ?

Vous avez remarqué que les frères, vivant ensemble, prennent les mêmes habitudes, les mêmes manières de penser et d'agir, les mêmes expressions de langage. Mais c'est surtout la même force d'âme qu'ils prennent dans ce commerce de toutes les heures. Vos frères seront donc ce que vous êtes, comme vous-mêmes serez ce qu'ils sont ; c'est un effet infaillible de vos relations. Ne donnez donc que de bons exemples à vos frères, puisque vos exemples sont le moule de leurs vertus ou, hélas ! de leurs défauts. Vous le devez surtout, vous qui êtes les aînés, car il est d'expérience que les petits se font une loi de copier les grands. Ils mettront leurs pas dans vos pas ; c'est donc à vous de marcher droit.

Et vous, femmes chrétiennes, qui gémissez sur les écarts d'un frère oublieux de sa religion, comprenez le devoir qui vous incombe. Priez, communiez, faites pénitence pour la conversion de cet être si cher. Surtout pas de respect humain, pas de lâches hésitations. Hardiment élevez la voix. A ce pauvre dévoyé faites entendre le langage de la tendresse et de la foi. Rappelez-lui le souvenir de vos vieux parents, leurs exemples de fidélité à la religion, leurs recommandations suprêmes. Montrez-lui le danger auquel il s'expose en abandonnant ses devoirs de chrétien : l'enfer ouvert sous ses pieds, l'éternité malheureuse en perspective. Il serait bien étonnant que vos pa-

roles ne le fassent pas réfléchir et ne disposent pas son cœur au repentir, et bientôt. Pour vous, votre bonne action sera bénie et récompensée : vous aurez gagné, rendu à Dieu l'âme de votre frère.

III

Mais j'en viens au troisième devoir que vous prescrit l'amtié envers vos frères et sœurs : les assister, les aider, les servir. Souvenez-vous de Joseph secourant ses frères au temps de la famine. Avec quelle générosité il le fit, avec quelle délicatesse, quel désintéressement ! Sans doute il ne s'agit de rien de pareil entre vous. Mais n'avez-vous pas vingt fois le jour l'occasion et le moyen de vous rendre de ces services qui sont des témoignages, si faciles et cependant si utiles et si précieux, de votre affection ? Est-il rare, par exemple, de voir les aînés se faire, au sein de la famille, les instituteurs, les maîtres des petits ? Ce sont là des spectacles à réjouir les chœurs des anges. Oh ! qu'il est beau, qu'il est grand, le rôle des aînés !

La nature les y prépare admirablement dès le bas âge. Regardez cette petite bande joyeuse qui, le matin, se rend à l'école. La direction du groupe appartient au grand frère et il s'acquitte de son rôle avec une gravité charmante. C'est lui qui porte le panier aux provisions, qui met les petits en garde contre les accidents et les défend si quelque chien ou quelque méchant garçon voulait les effrayer ou leur faire du mal. A la maison, voici un autre spectacle non moins touchant : la grande sœur. C'est elle qui berce les nouveau-nés, qui fait les commissions, qui aide la mère dans la préparation des repas ou la tenue du ménage. Laissez tout ce petit monde grandir, qu'il survienne un malheur, que la mort enlève à la famille ou le père ou la mère : ils seront remplacés auprès de leurs enfants. C'est le frère aîné qui mènera la ferme ou le commerce à la place du père qui n'est plus, la sœur aînée qui servira de mère aux orphelins.

Je me souviens d'avoir visité autrefois une pauvre femme que la maladie clouait sur un lit de douleur. Quel chagrin ne se faisait-elle pas ? Et le travail qui pressait, et les enfants encore petits, et les frais occasionnés par la maladie ! « Allons, lui dis-je un jour pour l'encourager, plaignez-vous donc ! On ne dirait pas que vous êtes immobilisée, en voyant votre ménage en ordre, vos meubles et vos ustensiles de cuisine reluisants de propreté, vos marmots toujours bien vêtus. — C'est vrai, me répondit-elle. Dieu merci, j'ai la consolation d'avoir un bras droit qui me supplée admirablement. » Et, ce disant, elle me désignait du regard une grande enfant, l'aînée de la famille, qui, les yeux modestement baissés, cousait dans l'embrasure de la croisée.

Parfois l'amour fraternel s'élève jusqu'à l'héroïsme. N'en connaissez-vous point de ces admirables jeunes filles qui ont renoncé aux joies du mariage et de la maternité, aux agréments d'une existence libre et heureuse, pour se faire, aux lieu et place de leurs frères et sœurs, les infirmières, les anges gardiens de leur vieux père ou de leur vieille mère, malade ou infirme ? N'en connaissez-vous point qui sacrifient tout : projet de mariage ou projet de vie religieuse, rêves d'indépendance et de bonheur, pour venir en aide à un frère devenu veuf et remplacer auprès de neveux et de nièces orphelins la mère trop tôt disparue ?

Voici le portrait de l'une d'elles, il a été fait de main de maître : « J'esquisserai ton noble et doux visage, toi qui, par amour de Dieu, t'es refusée au service de Dieu et qui, par charité, te sèvres des joies de la charité. Tu n'as pleinement ni la paix du cloître, ni le soin des pauvres, ni l'apostolat dans le monde, car ton grand cœur a su se priver de tout ce qui était grand et parfait comme lui. Tu as enfermé ta vie en de petits devoirs : servante d'un frère, mère d'orphelins, te donnant tout entière et ne recevant qu'à demi ! Tu as donné jeunesse, liberté, avenir ; tu n'es plus toi-même, tu es celle qui n'est plus l'épouse défunte, la mère ensevelie ; tu es une vierge veuve, une religieuse sans voile, une épouse sans droits, une mère sans nom. Tu sacrifies tes jours et tes veilles à ces enfants qui ne t'appellent pas leur mère, et tu as versé des larmes de mère sur des tombeaux qui n'étaient pas ceux de tes enfants. Oh ! sois bénie de Dieu, comme tu l'es de nos cœurs ! [1] »

J'appelle cela de l'héroïsme. Est-ce que je me trompe ?

Ce sont là, je le sais, des cas comme il s'en présente rarement. Mais en dehors de là, n'aurez-vous pas, un jour ou l'autre, l'occasion de pratiquer la charité fraternelle d'une manière effective et désintéressée ? Il se peut que votre frère ou votre sœur subisse des revers de fortune et qu'il fasse appel à votre charité ; il se peut qu'il veuille faire une acquisition, donner à son commerce une extension qui dépasse ses moyens, et qu'il vous demande de l'aider de votre bourse. Alors n'écoutez que votre bon cœur montrez-vous cordialement, délicatement généreux : l'aumône est un devoir Mais envers qui l'exercerez-vous donc, si ce n'est envers vos frères et sœurs ?

Mais là où il faut surtout faire preuve de désintéressement, c'est à la mort de vos parents, lors du partage de leurs biens. Que de frères et de sœurs tendrement unis jusque-là deviennent ennemis à partir de ce jour ! L'appât du gain excite des convoitises qui ne s'étaient pas encore révélées. On se jalouse, on se chicane, on s'insulte, on se cite en justice, et, après un jugement qui le plus souvent ne satisfait personne, on ne se regarde plus, on évite de se rencontrer, on est brouillé pour le reste de la vie. C'est un vrai scandale. Et cela pourquoi ? Pour une misérable somme d'argent, quelques centaines de francs peut-être, pour quelques mètres de terrain, pour la possession d'un meuble, d'un objet quelconque, que sais-je ? d'un rien. N'est-ce pas aussi triste

[1] Louis Veuillot, *Çà et là*.

que ridicule ? Oh ! m. f., je vous en prie, élevez-vous au-dessus de ces petitesses d'esprit et de cœur, et, en cette rencontre comme en toute autre, cédez de vos droits, faites toutes les concessions possibles, en vue de maintenir ce qui est préférable à tout le reste : la paix, l'union, la concorde entre vos frères, vos sœurs et vous.

Il viendra un jour cependant où vous serez séparés les uns des autres : les liens de la société visible seront rompus par la mort. Eh bien ! même alors, un lien invisible devra subsister entre vos chers disparus et leurs survivants, ici-bas : le lien de la prière. C'est surtout après la mort que votre amour pour vos frères et sœurs se montrera secourable, en tirant de la souffrance les âmes fraternelles qu'y a plongées la justice miséricordieuse de Dieu. J'imagine que leur joie sera doublée quand elles apprendront qu'elles doivent à vos prières et à vos bonnes œuvres leur délivrance et leur admission dans le ciel.

* *

Frères et sœurs, il y a dans la Sainte Ecriture une parole qui résume tous vos devoirs et qui s'applique merveilleusement à vous. Parlant de l'assemblée des justes, le Saint-Esprit dit, avec sa concision ordinaire, qu'ils sont obéissance et amour : « *Natio illorum obedientia et dilectio.* » Paroles que je commente ainsi : Rivalisant d'égards pour vos parents, restez unis les uns aux autres. Voilà, n'est-il pas vrai ? un beau programme. Ayez à cœur de le réaliser. Ainsi soit-il.

POUR LE TEMPS DE LA SEPTUAGÉSIME

II

LA PRATIQUE DE LA MORTIFICATION

Mes frères,

Après vous avoir démontré la nécessité de la mortification, je dois vous enseigner aujourd'hui la manière de pratiquer cette dernière. Rassurez-vous : je ne vais pas vous imposer un programme supérieur à vos forces, je ne ferai le plus souvent que de vous rappeler les exigences de la vie chrétienne. C'est vous dire que, avec la grâce de Dieu, il ne vous sera pas impossible d'y conformer votre conduite.

I

D'abord en quoi au juste consiste la mortification ? C'est ce qu'il faut définir d'une façon précise, afin de prévenir toute équivoque.

1\. Si nous nous reportons aux textes de la Sainte Ecriture que je vous ai cités dans ma précédente instruction, nous y voyons que la mortification n'est autre que la lutte contre les inclinations mauvaises, lutte destinée à soumettre nos facultés à la volonté et celle-ci à Dieu. De là il ressort avec évidence qu'elle n'est pas une fin en soi, mais un moyen : Dieu ne veut pas la souffrance pour elle-même ; il ne l'ordonne qu'en vue d'un bien supérieur, à savoir notre sanctification et, en fin de compte, notre salut éternel. De même que le grain de blé confié à la terre doit d'abord mourir pour donner ensuite naissance à l'épi, c'est-à-dire à une vie plus abondante, de même il nous faut détruire en notre âme les germes de péché si nous voulons que la vie de la grâce s'y épanouisse.

2\. Comment doit s'opérer cette lutte contre nos inclinations mauvaises ? — Elle consistera à se priver des plaisirs mauvais, contraires à l'ordre providentiel des choses, à la loi de Dieu et de l'Eglise, à renoncer aux plaisirs dangereux et même à s'abstenir de quelques plaisirs licites. Entrons ici dans quelques explications.

L'un des stimulants les plus puissants qui nous font agir est assurément le plaisir. Si par exemple nous nous alimentons, c'est sans doute parce qu'ainsi le demande la conservation de notre vie, mais c'est surtout, particulièrement chez ceux qui sont peu familiarisés avec les raisonnements théoriques, parce qu'il s'éveille en nous périodiquement une sensation dont la persistance devient désagréable, douloureuse même : celle de la faim, et qu'à la satisfaire nous ressentons un plaisir sensible.

Il n'y a là rien d'anormal : le plaisir a été voulu et institué par Dieu afin de nous faire accomplir aisément les actes nécessaires à notre conservation et à notre développement. Mais il peut arriver, et il arrive souvent en fait, que notre nature corrompue trouve du plaisir dans un acte défendu. Ainsi en advint-il pour nos premiers parents au paradis terrestre : ils furent séduits par l'attrait qu'exerça sur eux le fruit interdit. Ainsi en advient-il souvent pour nous : bien que prohibée, parfois même parce que prohibée, une action nous apparaît comme prometteuse des plaisirs les plus raffinés ; c'est alors la tentation, c'est l'heure de la lutte avec le sentiment du devoir ; ce doit être aussi l'heure où entrera en jeu la mortification : pas d'hésitation ! Le plaisir doit être inexorablement sacrifié à la loi divine.

Il faut aussi savoir s'interdire les plaisirs dangereux. C'est l'enseignement de la plus élémentaire vertu de prudence. Approuve-t-on le téméraire qui s'approche du bord d'un précipice pour le plaisir d'en contempler le fond ? De même, dans l'ordre moral, il est des actes qui en soi ne sont pas des péchés, mais y conduisent presque fatalement. Il est des occasions que la théologie morale nomme « prochaines », parce qu'étant donnée notre faiblesse il nous est à peu près impossible de ne pas y succomber. Souvenons-nous des paroles de Notre-Seigneur : « Si ton œil, ta main ou ton pied te scandalise, arrache-les et jette-les loin de toi ! Il vaudra mieux pour toi entrer mutilé au ciel que d'être jeté en enfer avec tous tes membres. » Quel que soit le plaisir de jouir de l'intégrité de son corps, quelle que soit l'incommodité d'avoir une activité diminuée, il faut subordonner l'un et l'autre au salut de l'âme ; aimer le danger ou l'affronter de gaieté de cœur, c'est se vouer, au dire de la Sainte Ecriture, à y périr fatalement.

Enfin la véritable mortification consiste aussi à se priver de plaisirs permis. C'est un fait d'expé-

rience qu'on devient habile par l'exercice ; de même c'est par des victoires répétées, et dans tous les domaines, que la volonté acquiert une pleine maîtrise sur les facultés inférieures. Dans le même but on s'infligera pareillement quelques afflictions positives : rien n'est plus efficace pour mater l'attrait au plaisir. Ces pratiques constituent aussi un puissant moyen pour marcher rapidement dans les voies de la perfection : au jeune homme qui lui demandait ce qu'il fallait faire pour être parfait, Notre-Seigneur conseilla la renonciation aux richesses de ce monde ; ailleurs le divin Maître vante les avantages de la continence gardée en vue de plaire à Dieu. Ce n'est pas que l'observation des conseils évangéliques soit nécessaire à tous ; mais tous doivent avoir du moins l'esprit de ces conseils, à savoir le détachement affectif de tous les biens créés et la volonté d'y renoncer plutôt que d'offenser Dieu. Or est-il possible d'être dans cette disposition d'âme si l'on n'est pas capable de s'imposer quelques privations volontaires ?

3. Un autre principe qui doit régir la pratique de la mortification est la discrétion. Il faut éviter avec soin la présomption, par l'effet de laquelle on imposerait à son corps et à sa volonté un fardeau trop lourd. Flatter son corps est un mal, mais l'accabler à l'excès est une grave imprudence, car on l'affaiblit au point qu'il en vient à refuser un travail normal et à exiger des ménagements dangereux. Prenons garde aussi à ne pas nous laisser entraîner par un accès de dévotion passager à prendre des résolutions trop pénibles : agir ainsi serait nous exposer à un prompt relâchement et justifier à notre détriment la parole de Notre-Seigneur : « *Et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus.* Le dernier état de cette homme devient pire que le premier. » (Matth., xii, 45). Ne cherchons pas à copier servilement la vie des saints : ceux-ci se trouvent à un niveau qui nous dépasse de beaucoup.

Il importe surtout que les austérités soient en harmonie avec les devoirs d'état, parce que ceux-ci, étant obligatoires, ont le pas sur les œuvres de surérogation. Ainsi ce serait mauvais pour une mère de famille de pratiquer des mortifications qui l'empêcheraient de remplir ses devoirs à l'égard de son mari et de ses enfants.

La discrétion demande enfin l'établissement d'une hiérarchie entre les mortifications. Celles qui sont intérieures valent mieux que celles qui sont extérieures, parce qu'elles atteignent plus immédiatement la racine du mal. Toutefois ce serait une erreur de croire que les secondes sont inutiles ; elles facilitent grandement, au contraire, la pratique des premières. Nous sommes, ne l'oublions pas, composés d'un corps et d'une âme ; c'est par le corps que l'âme entre en contact avec le monde extérieur ; les sens sont autant de portes ouvertes par lesquelles s'insinue le subtil poison du plaisir défendu ; le corps est pour l'âme un instrument et un auxiliaire ; rien de ce qui le touche n'est sans répercussion sur elle. C'est pourquoi, afin d'être maîtres d'eux-mêmes, les saints ont rudement châtié leur corps.

II

Je m'excuse, m. f., de m'être cantonné si longtemps dans des notions abstraites. Il le fallait pourtant, afin d'établir solidement les principes d'où naîtront comme d'elles-mêmes les applications que nous apporterons en exemples. Venons-en maintenant au concret.

1. Commençons par le corps.

Il va sans dire que nous devons nous refuser tout plaisir défendu par la vertu de tempérance entendue au sens large que lui donnent les théologiens. Et parmi ces plaisirs il est bon de mentionner celui qui exerce le plus de ravages : l'impureté. Que ce soit par pensées, par désirs, par actions, tout plaisir charnel volontaire est interdit à ceux qui ne sont pas engagés dans les liens du mariage. Quant aux autres, il faut leur rappeler que tout ne leur est pas permis : seul leur est licite ce qui rentre dans l'ordre des fins du mariage.

A côté du mal il y a le danger à éviter. C'est le cas de regards fixés sans raison sur des personnes ou des objets qui sont de nature à susciter des tentations : ainsi la Sainte Ecriture nous avertit de ne pas arrêter notre vue sur une jeune personne, de peur que sa beauté ne soit pour nous une occasion de chute (Eccli., ix, 5). Et aujourd'hui où la licence des étalages et l'immoralité de nombreuses publications littéraires créent tant de dangers, de quelle réserve ne faut-il pas s'armer ? Ne disons pas : « Je suis immunisé par mon âge, de longues années de vertu, une expérience consommée. » David n'était-il pas un prophète favorisé de dons surnaturels ? Et pourtant il tomba dans le crime et l'adultère. Salomon n'était-il pas doué d'une sagesse qui faisait l'admiration de ses contemporains ? Et pourtant sa vieillesse sombra dans la sensualité et l'idolâtrie. Défions-nous de nous-mêmes et ne nous croyons nulle part en sécurité. Veillons sur nos yeux et refrénons leur curiosité.

Ce que nous disons des regards doit s'entendre aussi de l'ouïe et de l'usage de la parole. Que d'âmes ont été perverties pour avoir écouté des conversations déshonnêtes et contraires à la charité ! « *In multiloquio raro deerit peccatum.* L'excès de paroles engendre presque toujours le péché, » dit la Sainte Ecriture (Prov., x, 19). Calomnies, médisances, jugements téméraires, violation des secrets, vantardise, mensonge, voilà le résultat auquel aboutit fréquemment la loquacité. C'est pourquoi le vrai chrétien veillera sur ses moindres paroles pour éviter de porter les autres au mal, et fuira les sociétés où il pourrait craindre pour sa vertu.

Il sera utile d'aller plus loin encore et, particulièrement en ce temps de Carême, de se retrancher quelques plaisirs permis. C'est d'ailleurs ce que nous conseille une hymne de ce temps liturgique : « *Utamur ergo parcius verbis, cibis et*

potibus, somno, jocis. Usons donc plus strictement du parler, du manger et du boire, du sommeil, du jeu. » C'est pourquoi le jeûne et l'abstinence sont prescrits par l'Eglise. Ceux qui ne peuvent s'y adonner ne sont pas pour autant dispensés de faire pénitence : sans rien retrancher de la quantité, ils peuvent parfaitement réduire la qualité, par exemple en se contentant d'une nourriture plus grossière, en apportant moins de raffinement dans la préparation des plats, en recherchant de préférence ce qui flatte moins le goût, en s'abstenant d'alcool et de tabac, en ne mangeant pas sans une vraie nécessité.

C'est à tout moment qu'on peut exercer son corps à la tempérance. Dès le matin, par exemple, il est facile de se lever exactement à l'heure déterminée d'avance, après avoir consacré au sommeil juste le temps nécessaire ; rien n'est plus avantageux, au point de vue spirituel, que de consacrer à Dieu les prémices de la journée en surmontant sa paresse. Dira-t-on que cette manière d'agir est nuisible à la santé ? Bien au contraire : le travail du matin, disent les médecins, est beaucoup plus hygiénique que celui qui s'accomplit au cours d'une veillée prolongée. Avez-vous à souffrir de la chaleur, du froid, de la pluie ? Au lieu de maugréer, endurez avec patience cette petite incommodité, tout en prenant, bien entendu, les précautions voulues. Vous témoignerez ainsi d'un louable abandon à la Providence divine.

Voici maintenant le temps du travail. Ce dernier vous est pénible, fastidieux, peu rémunérateur peut-être ; acceptez votre sort sans vous plaindre, vous souvenant que le travail est une loi portée par Dieu en punition du péché. C'est un moyen d'expiation que Dieu a placé à votre portée : gardez-vous de le négliger et par là de rester débiteur pour de fortes sommes envers la justice divine. S'il vous faut endurer des privations, si vous n'avez pas les ressources nécessaires pour vous procurer des objets qui vous feraient envie, sachez faire de nécessité vertu. Au lieu de vous laisser aller à la jalousie contre les riches, songez plutôt aux responsabilités redoutables de ceux-ci, qui auront à rendre compte au souverain Juge de l'emploi de leur fortune. Si au contraire vous êtes dans l'abondance, vous agirez sagement en vous interdisant un luxe superflu et en faisant l'aumône sous toutes ses formes aux nombreuses victimes du chômage ou de la crise économique. Vous vous amasserez ainsi un trésor dans le ciel ; et peut-être travaillerez-vous en même temps à la conservation de vos biens temporels, car la misère prolongée d'une classe de la société est génératrice de troubles d'où les pires catastrophes sont à redouter.

2. La part de l'âme n'est pas moins facile à déterminer que celle du corps, en matière de mortification.

Nous avons deux facultés qu'il faut particulièrement surveiller : la mémoire et l'imagination. Elles fournissent à l'intelligence les matériaux dont elle a besoin pour travailler ; elles lui permettent d'exposer la vérité avec des images et des faits qui la rendent plus saisissante. Elles sont donc d'un précieux secours. Il est nécessaire toutefois de les discipliner, autrement elles peuplent l'âme d'une foule d'images qui lui font perdre du temps, la sollicitent de mille façons et risquent fort de l'entraîner au mal. Images dangereuses, images inutiles, tout cet ensemble doit être banni de notre esprit. Appliquons, au contraire, ces facultés à un travail utile, sous la direction de notre intelligence.

Mais la tâche la plus essentielle est la répression de nos défauts. Nous ne pouvons en faire ici une théorie complète. Bornons-nous à indiquer par quelques exemples comment procéder à l'égard d'un des plus dangereux : l'orgueil.

L'orgueil est un excès d'amour-propre par lequel nous nous attribuons le mérite de nos qualités sans le rapporter à Dieu. Il est à la racine de péchés nombreux. C'est pourquoi, en le combattant, nous affaiblissons, par répercussion, les autres adversaires.

Une de ses manifestations est la vanité, qui nous fait rechercher l'estime des hommes plus que celle de Dieu. Une excellente mortification sera donc de fuir les louanges, en cachant le plus possible ses bonnes œuvres. En société parlons peu de nous et de ce que nous faisons ; bornons-nous à ce que demandent les convenances ; par contre, écoutons volontiers dire du bien des autres et résistons à la tentation, combien fréquente ! de les rabaisser en rappelant un fait à leur désavantage. Dans la toilette, dans la tenue, dans le langage, évitons ce qui serait de nature à attirer l'attention sur nous. Fuyons plus encore l'hypocrisie, qui affecte les dehors de la vertu sans se soucier de l'acquérir.

Il n'est pas interdit d'avoir une certaine ambition, comme de parvenir à une situation lucrative, de s'élever dans l'échelle sociale. Ce qui est au moins dangereux, c'est de désirer les honneurs pour eux-mêmes. Si nous avons une certaine autorité sur les autres, n'en usons pas avec hauteur ; si au contraire nous sommes subordonnés, ne nous dérobons pas à l'obéissance : Notre-Seigneur, bien qu'étant le Fils de Dieu, s'est soumis à de simples créatures. Retenons cette leçon.

Il peut arriver que d'autres nous manquent d'égards, nous outragent même. Certes, la poursuite d'une réparation par les voies légales est permise. Cependant que notre susceptibilité ne se montre point trop chatouilleuse. L'Evangile nous exhorte à la mansuétude ; il nous commande de pardonner à nos ennemis. Suivre ses prescriptions, si pénibles qu'elles soient à la nature, est une source d'abondants mérites.

* *

Vous avez pu le constater, je ne vous ai, la plupart du temps, indiqué que des pratiques déjà obligatoires par ailleurs. C'est une raison de plus pour que vous vous efforciez de vous adonner à la mortification, durant la période qui va s'ouvrir. *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies*

salutis. Les trésors de la grâce divine sont tout prêts à s'ouvrir pour vous, si vous voulez être généreux au service de Dieu. Courage donc ! Et si votre pusillanimité s'effraie, souvenez-vous que ces quelques souffrances patiemment supportées auront une compensation surabondante pendant toute l'éternité. Ainsi soit-il.

COURS DE PRONES SUR LA LITURGIE

XLIV

LES SERVICES FUNÈBRES

Mes frères,

Outre leur service d'enterrement, l'Eglise nous invite à faire célébrer pour nos défunts des services funèbres pour le repos de leur âme, en particulier les troisième, septième et trentième jours après leur décès et au jour anniversaire de celui-ci. Voyons l'origine de ces services et pour quelles raisons il convient de les célébrer.

I

L'Eglise ne croit pas avoir tout fait pour nos défunts lorsqu'elle a présidé leurs funérailles et mêlé, à leur intention, ses prières aux nôtres ; elle continue à implorer pour eux la miséricorde divine. Elle ne célèbre pas une seule fois le saint sacrifice sans les recommander à Dieu au *Memento* des morts. « Souvenez-vous, Seigneur, dit-elle, de vos serviteurs et de vos servantes qui, marqués du signe de la foi, ont fini leur vie mortelle avant nous pour s'endormir du sommeil de la paix. Accordez, Seigneur, à ceux pour qui nous célébrons cette messe et à tous ceux qui reposent en Jésus-Christ le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix. » Elle termine tous ses offices par une prière pour les trépassés : « *Fidelium animæ*... Que les âmes des fidèles trépassés reposent en paix par la miséricorde de Dieu. » Tous les ans, elle célèbre le 2 novembre la commémoration de tous les fidèles défunts. Elle nous apprend ainsi à continuer de prier pour nos morts après leurs funérailles, elle nous indique également quand nous devons le faire plus spécialement. Quoiqu'il convienne de le faire tous les jours, elle nous invite à le faire de façon plus solennelle aux jours que je vous ai indiqués tout à l'heure, en faisant ces jours-là célébrer pour le repos de leur âme un service semblable à celui d'enterrement.

Mais pourquoi ces jours-là plutôt que d'autres ?

C'est le troisième jour que l'âme de Notre-Seigneur est sortie des limbes pour venir à nouveau animer son corps et sortir avec lui du tombeau. L'Eglise, par le service du troisième jour, demande à Dieu de vouloir bien, dès ce moment-là, faire sortir du purgatoire l'âme pour laquelle on le célèbre. « *Qui cito dat, bis dat* » : en faisant célébrer sans tarder pour nos défunts ce service du troisième jour, nous procurons peut-être sans tarder leur délivrance. Combien ils doivent nous en être reconnaissants !

Dieu a créé le monde en six jours, dit la Genèse, et il s'est reposé le septième. Au cas où les prières des funérailles et du troisième jour n'auraient pas encore ouvert le ciel à nos chers défunts, nous demandons à Dieu que les six jours de peine et de souffrance qu'ils viennent de passer depuis leur décès soient suivis pour eux d'un repos sans fin comme l'ont été pour Dieu les six jours de la Création. Chez les Juifs, on portait le deuil pendant sept jours (Eccli., XXII, 13). Le patriarche Joseph, entouré de ses frères, célèbre pendant sept jours les funérailles de son père Jacob (Gen., L, 10). L'Eglise, en célébrant le service de septième jour, suit évidemment leur exemple et obéit à la même charitable inspiration.

Lorsque Moïse et Aaron eurent rendu leur âme à Dieu dans le désert, les Israélites les pleurèrent pendant trente jours. Quel bel exemple de fidélité et de reconnaissance ils ont ainsi donné à tous les siècles à venir ! L'Eglise, ici encore, s'est empressée d'imiter cet exemple et voilà pourquoi elle nous invite à célébrer à nouveau pour nos défunts un service le trentième jour qui suit leur décès. En choisissant pour ces différents services du troisième, septième et trentième jour la messe même des funérailles, elle aussi semble vouloir continuer celles-ci pendant trente jours.

Enfin elle nous demande de faire célébrer un service pour nos défunts au jour anniversaire et même, si nos ressources le permettent, en chacun des jours anniversaires de leur décès. Chaque fois que revient le jour douloureux où nous avons perdu un être cher, son souvenir se présente plus vivant à notre esprit, nous le revoyons, nous nous rappelons sa dernière maladie, ses ultimes souffrances, ses suprêmes paroles ; notre affection pour lui se réveille en même temps que la douleur et les regrets de l'avoir perdu. Quelle meilleure manière de lui témoigner cette affection qu'en priant pour lui et de commémorer ce douloureux souvenir qu'en renouvelant, si je puis ainsi dire, ses funérailles en célébrant à son intention un service anniversaire ?

II

Tous ces services ont d'abord l'avantage de venir en aide à nos défunts. Nous ne connaissons pas les exigences de la justice divine à leur endroit. Il est possible qu'ils n'aient plus besoin de nos prières parce qu'ils sont entrés sans tarder au séjour du bonheur, surtout s'ils ont mené une vie sainte ici-bas et ont pieusement reçu leurs sacrements avant de mourir. Mais, même en ce cas, car il sera demandé davantage à ceux qui auront reçu plus de grâces, il est possible qu'ils soient retenus en purgatoire pour y expier des fautes que nous ne connaissons pas, que nous ne soupçonnons même pas, car Dieu, qui sonde les reins et les cœurs, voit ce que l'œil de l'homme ne saurait découvrir. Tout en espérant en la miséricorde de Dieu, tout en gardant un souvenir édifié de la vie sainte qu'ont menée ceux que nous pleurons, ne les canonisons donc pas trop vite. Les saints ne pouvaient souffrir l'estime qu'on leur témoignait

de leur vivant. Se souvenant de leurs misères que leur humilité leur faisait encore exagérer, ils redoutaient le purgatoire et ils tremblaient qu'on ne les y laissât sous prétexte que, morts saintement, ils n'avaient pas besoin de prières. Mieux vaut continuer de prier pour nos défunts déjà entrés au ciel que de les délaisser sans secours en purgatoire. Si les services que nous faisons célébrer pour eux ne leur sont plus utiles, ils serviront à d'autres membres de notre famille qui en ont encore grand besoin, ils serviront à tant de pauvres âmes abandonnées en purgatoire qui nous en seront profondément reconnaissantes. En tout cas, ils témoigneront à nos chers défunts notre affection persévérante et, s'ils ne les délivrent pas du purgatoire où ils ne sont plus, ils augmenteront leur joie et leur gloire en paradis.

Mais, direz-vous, pourquoi célébrer des services? Des messes basses n'auraient-elles pas le même effet?

Je pourrais me dispenser de répondre en disant que dans les paroisses et les familles où l'esprit de foi a tellement baissé qu'on n'y fait même plus célébrer les services traditionnels pour les défunts, on n'y fait plus guère non plus célébrer de messes à leur intention. L'expérience est là, hélas! pour l'attester. Mais supposons qu'une famille fasse réellement célébrer des messes basses pour la somme que lui auraient coûtée les services habituels, le défunt en éprouvera-t-il le même soulagement? Non, très probablement, et pour de nombreuses raisons.

Le saint sacrifice, évidemment, a une valeur infinie, qu'il soit offert au cours d'une messe chantée ou qu'il le soit seulement au cours d'une messe basse, mais Notre-Seigneur n'en applique les fruits que dans la mesure qu'il juge à propos. Pour la gloire de son Père, il désire certainement que le divin sacrifice soit offert avec le plus de pompe et de solennité possible. Par une juste conséquence, il doit aussi vouloir que ceux qui le font offrir ou pour lesquels il est offert aient dans ses fruits une part d'autant plus grande que plus grande est la solennité qu'ils ont demandée pour lui, plus grande la gloire qu'il rend à Dieu et l'édification qu'il procure au prochain.

D'autre part, les services funèbres sont précédés du chant de l'office des morts et de celui de l'absoute. Les prières qui composent cet office, presque toutes tirées de la Sainte Ecriture et tant recommandées par le Rituel, nous l'avons vu, ont leur mérite indépendant de la messe. Il est impossible que cet office, dans lequel l'Eglise demande tant de fois et de tant de manières pour les défunts le repos, la lumière et la paix, n'ait pas pour leur délivrance une efficacité spéciale.

III

En troisième lieu, précisément parce qu'ils sont solennels, les services funèbres groupent une assistance plus considérable que ne le ferait une simple messe basse. Les différents membres de la famille du défunt ont à cœur d'y venir, parfois de loin; c'est là de leur part une démarche profitable au défunt, parce qu'elle est parfois pénible, coûteuse, en tout cas toujours inspirée par l'affection et la reconnaissance. Ces services sont pour ces différents membres de la famille une occasion de se revoir et de resserrer les liens qui les unissent, et ici encore, la vertu de charité y trouve son compte. En même temps que les parents, les amis et les compatriotes assistent à ces services et donnent ainsi à la famille du défunt un témoignage de sympathie auquel elle est très sensible, car c'est dans la peine plus que dans la joie qu'on reconnaît ses vrais amis, et je ne saurais trop, m. f., vous presser de donner souvent aux familles en deuil cette marque de sympathie qu'elles sauront vous rendre quand vous serez vous-mêmes dans la peine. Toute cette assistance de parents, d'amis, de compatriotes unit ses prières à celles du prêtre et ce sont autant de suffrages que le défunt ne recueillerait pas si on se contentait de célébrer pour lui une simple messe basse.

Faut-il ajouter que les honoraires d'un service étant plus élevés que ceux d'une messe basse, de ce chef aussi le défunt en recueille plus de profit? Ce sujet est délicat et les gens de peu de foi seront tentés de considérer comme intéressée l'insistance que nous mettons à recommander ces services. Mais vous n'êtes pas de ceux-là, m. f., vous savez que les honoraires que vous versez servent à l'entretien de l'église, de ses ministres et de ses employés, qu'ils contribuent par conséquent au maintien du culte et de la religion dans la paroisse. Ils sont donc de votre part à la fois un sacrifice, une aumône, une bonne œuvre et à ces divers titres ils contribuent certainement, plus que ne le ferait l'honoraire d'une messe basse, à payer la dette que vos défunts ont pu contracter envers Dieu.

Nos pères comprenaient si bien la valeur de ces services funèbres que non contents de ceux que leurs enfants ne manqueraient pas de faire célébrer durant l'année qui suivrait leur décès, ils prenaient soin, avant de mourir, d'en fonder qui seraient célébrés à perpétuité pour le repos de leur âme. C'était un moyen pour eux de n'être jamais oubliés là où ils avaient vécu; leur nom, rappelé plusieurs fois au cours de l'année dans l'assemblée des fidèles lorsqu'on annoncerait pour eux ces services, perpétuerait leur souvenir; c'était surtout un moyen de n'être jamais délaissés: à défaut de celles de leurs enfants, ils étaient assurés des prières de l'Eglise.

Pourquoi n'imiterions-nous pas leur sage prévoyance en faisant nous aussi, avant de mourir, quelque pieuse fondation? En tout cas, soyons fidèles à faire célébrer pour nos défunts les services d'usage, tout au moins les services de trentième jour et anniversaire, si la coutume ne comporte plus que ceux-là, afin que, la tradition s'en étant maintenue, on les fasse célébrer un jour pour le repos de notre âme. Ainsi soit il.

LES PERSONNAGES ÉVANGÉLIQUES

IV

JEAN-BAPTISTE ET JÉSUS

Depuis que Jean-Baptiste a baptisé Jésus dans le Jourdain, qu'il l'a vu, touché, qu'il s'est entretenu avec lui, qu'il a recueilli de sa bouche cette parole : « Il faut que nous accomplissions toute justice,» il se sent plus enflammé encore de zèle et d'amour pour lui. Il le connaît maintenant, et il est pressé de le faire connaître. « Il lui rend témoignage » partout, il ne parle que de lui, il crie, *clamat :* « Voici celui de qui je disais : « Celui qui vient après moi est passé devant moi, parce qu'il était avant moi. » (Jo., I, 15). Il déclarait ainsi de nouveau que Jésus était le Fils de Dieu, éternel comme Dieu.

I

Ces vérités sans cesse répétées produisaient une impression profonde sur les foules, qui les redisaient. On les commentait à Jérusalem, et comme, d'après les Livres saints qu'on étudiait avec soin, le temps était proche de l'arrivée du Messie, ou Christ, on se demandait si Jean-Baptiste ne serait pas lui-même le Messie attendu. Le Conseil suprême se réunit et décida d'envoyer des prêtres et des lévites à Jean pour l'interroger :

« Qui es-tu ? » lui demandèrent-ils.

Jean comprit aussitôt leur pensée secrète. Il leur répondit : « Je ne suis pas le Christ. »

« Il ne nia point » sa mission de Précurseur, et affirma hautement qu'il n'était pas le Messie.

Alors qui était-il ? Elie devait précéder le Messie, suivant le prophète Malachie (IV, 5). C'est pourquoi ils ajoutent :

— Etes-vous Elie ?

— Je ne suis pas Elie, déclare-t-il.

Jean est Elie en vertu, dit Bossuet. D'après le témoignage de l'ange Gabriel, il devait « précéder le Christ dans l'esprit et la vertu d'Elie » (Luc, I, 17), mais il n'était pas Elie en personne.

— Etes-vous le prophète ?

Ils pensaient au prophète annoncé par Moïse (Deut., XVIII, 15). Jean ne s'y méprit pas. Il ne pouvait pas, en toute vérité, assumer un rôle qui n'était pas le sien : — « Non, » répondit-il.

— Qui êtes-vous donc ? s'écrièrent-ils, déconcertés par cette triple négation. Car il faut que nous donnions une réponse à ceux qui nous ont envoyés.

— Je suis, dit-il, la voix de celui qui crie dans le désert : « Redressez la voie du Seigneur, » comme l'a dit le prophète Isaïe.

Il n'était qu'une voix, « un souffle que le vent dissipe, dit encore Bossuet, un son qui fuit » ; mais cette voix a ébranlé le désert, elle remue les cœurs et les consciences, et ceux qui parlent à Jean avec une mauvaise humeur évidente se sentent inquiets eux-mêmes et troublés devant cet homme qui est en même temps une puissance et une redoutable énigme. Pourquoi ne parle-t-il pas ? S'il a une mission, qui la lui a donnée ? Pourquoi les foules courent-elles après lui ? Pourquoi exerce-t-il des fonctions qu'il a usurpées ?

— Pourquoi baptisez-vous, lui disent-ils avec une audace qui déguise mal leur dépit, si vous n'êtes ni le Christ, ni Elie, ni le prophète ?

— Pour moi, je baptise dans l'eau, mais il y a quelqu'un au milieu de vous que vous ne connaissez pas. Il vient après moi et il a été placé au-dessus de moi, et je ne suis pas digne de délier la courroie de sa chaussure.

Or ces prêtres et ces lévites étaient aussi des pharisiens. Dès lors ils prenaient ombrage de la vérité et il semble qu'ils aient redouté de la connaître. Car Jean-Baptiste ne demandait qu'à rendre témoignage à son Maître, et s'il ne fut pas plus explicite, c'est qu'il se voyait en face d'esprits prévenus où il démêlait de la défiance et de la haine.

Ces choses se passaient à Béthanie, au delà du Jourdain, près de Jéricho, où Jean baptisait. Le lendemain Jésus descendait peut être de la montagne de la Quarantaine, après sa tentation ; Jean le vit venir à lui et il dit à ceux qui le suivaient : « Voici l'Agneau de Dieu, voici Celui qui porte les péchés du monde. C'est de lui que j'ai dit : « Un homme vient après moi qui est passé devant moi, parce qu'il était avant moi. Et je ne le connaissais pas ; mais c'est afin qu'il fût manifesté en Israël que je suis venu baptiser dans l'eau. »

Le lendemain Jean était avec deux de ses disciples, quand il vit encore Jésus qui passait devant eux. Il n'osa aller à lui, tant il se sentait petit devant lui ; il le contempla seulement et dit à ces deux disciples : « Voici l'Agneau de Dieu ! » Remués par l'accent avec lequel il prononça ces mots, ils suivirent Jésus qui se retourna et leur dit : « Qui cherchez-vous ? » Ils répondirent : « Maître, où demeurez-vous ? » — « Venez et voyez, » leur dit le Sauveur. Ils vinrent et passèrent tout le soir avec lui.

Ces disciples s'appelaient André et Jean l'Evangéliste.

André lui amena son frère Simon, que Jésus regarda longuement : « Tu es Simon, fils de Jona, dit-il, désormais tu t'appelleras Céphas. » Ce fut le premier appel du futur chef de l'Eglise.

Les deux frères étaient de Bethsaïda. Jésus rencontra ensuite Philippe, leur compatriote, près du Jourdain et lui dit : « Suis-moi. » Puis il partit pour la Galilée, où il trouva en chemin Nathanaël ou Barthélemy, qui se joignit aux trois premiers disciples. Jean se privait donc de ceux à qui il était le plus attaché, mais il était heureux de s'oublier lui-même et de les voir se mettre à la suite d'un Maître plus grand que lui, l'Agneau de Dieu.

II

Cependant les disciples de Jean, dans leur affection pour celui qui les avait instruits et conduits dans la voie de leur vertu, avaient une se-

crète envie, mêlée de dépit, pour Jésus, qui prêchait à son tour maintenant, et qui baptisait, non pas par lui-même, mais par ses disciples (Jo., IV, 2). Un Juif qui avait été baptisé par Jésus entra en dispute avec eux « au sujet de la purification. » Il comparait sans doute les deux baptêmes et déclarait que le baptême du Messie était supérieur à celui de Jean-Baptiste. La discussion s'aigrit et les disciples de Jean portèrent leurs plaintes et leurs griefs devant leur maître : « Voyez, dirent-ils, celui qui était avec vous au-delà du Jourdain, et à qui vous avez rendu témoignage, voici qu'il baptise et tous vont à lui. »

Le Précurseur baptisait alors à Œnon. Il fut ravi d'apprendre que tous allaient à Jésus ; aussi bien cette affluence était-elle le fruit de ses ardentes prédications ; mais il fut contristé de l'inintelligence ou du mauvais esprit de ses disciples. Ils ne l'avaient pas compris, ou pas voulu comprendre. Quelle était sa mission ? C'était d'amener tout le monde à Jésus. Ils auraient donc dû se réjouir comme lui et aller aussi à l'Agneau de Dieu.

— L'homme ne peut rien avoir qui ne lui soit donné du ciel, leur dit-il. Vous me rendez témoignage que je vous ai dit : Je ne suis pas le Christ, mais je suis envoyé devant lui.

Et de nouveau il leur explique sa mission. Le Seigneur est l'Epoux de la nation d'Israël qui est sa fiancée. Lui il est l'ami de l'Epoux, chargé de lui amener l'épouse. Telle est sa mission, il l'a accomplie, et c'est sa grande joie : « Celui qui a l'épouse est l'Epoux. Mais l'ami de l'Epoux, qui est présent et écoute, est transporté de joie d'entendre la voix de l'Epoux. Cette joie est la mienne et elle est pleinement réalisée. Il faut qu'il croisse et que je diminue. »

Quelle simplicité et quelle humilité dans ces paroles, et comme elles révèlent l'âme claire, convaincue et tendre de Jean-Baptiste ! Ce qui suit montre combien le Précurseur avait pénétré la doctrine de Jésus et qu'il avait eu avec lui de pieux et profonds entretiens : « Celui qui vient d'en-haut est au-dessus de tous, ajoute-t-il. Celui qui vient de la terre est terrestre et son langage est de la terre. Celui qui vient du ciel est au-dessus de tous, et il rend témoignage de ce qu'il a vu et entendu, mais personne ne reçoit son témoignage. »

Il y a de la tristesse dans ces paroles, car ses disciples eux-mêmes ne comprennent pas le Christ. Quelle différence pourtant entre lui, qui ne sait que balbutier ce qu'il a appris de l'Esprit-Saint, et Jésus, à qui l'Esprit n'a pas mesuré la science ! « Le Père aime le Fils et il lui a tout remis entre les mains. Celui qui croit au Fils a la vie éternelle. Celui qui ne croit pas au Fils ne verra pas la vie ; mais la colère de Dieu demeure sur lui. » (Jo., III, 36).

Peu après, Jean était jeté en prison à Machéronte, parce qu'il avait reproché à Hérode Antipas d'avoir épousé Hérodiade, femme de son frère Philippe. Mais il gardait le souci de ses disciples, qui d'ailleurs venaient le visiter dans sa prison, et il voulait les amener tous à Jésus. Il usa pour cela d'un procédé qui est bien dans les mœurs des peuples orientaux.

Un jour il députa deux de ses disciples vers Jésus pour lui dire : « Etes-vous celui qui doit venir ou devons-nous en attendre un autre ? »

Le Sauveur devina le dessein de Jean-Baptiste. Il y avait là beaucoup de malades, de personnes tourmentées par le démon, d'aveugles. Il les guérit tous et s'adressant aux disciples de Jean : « Allez, leur dit-il, rapportez à Jean ce que vous avez entendu et vu : les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts ressuscitent, la Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres. »

C'est ainsi qu'Isaïe avait caractérisé la venue du Messie. Jésus venait de ressusciter le fils de la veuve de Naïm, c'est pourquoi aux oracles du prophète il avait ajouté : « Les morts ressuscitent. » Mais les deux messagers de Jean ne voulurent pas comprendre, eux, que c'était le Messie qui leur parlait. Cela les rabaissait de penser que Jean n'était pas le Messie. C'est pourquoi Jésus leur dit avec tristesse : « Heureux celui pour qui je n'aurai pas été une occasion de chute ! »

Cette attitude des disciples fit que le peuple pensa mal de leur Maître. Mais Jésus prit aussitôt, et avec quelle énergie ! la défense de Jean Baptiste : « Qu'êtes-vous allés voir dans le désert ? Un roseau agité par le vent ? Qu'êtes-vous donc allés voir ? Un homme mollement vêtu ? Mais ceux qui portent de riches vêtements et vivent dans la mollesse habitent dans les maisons des rois. Qu'êtes-vous donc allés voir ? Un prophète ? Oui, je vous le dis, et plus qu'un prophète. C'est celui dont il est écrit : Voici que j'envoie mon ange devant votre face [1] pour préparer les voies devant vous. Je vous le dis, parmi les enfants des femmes nul ne s'est levé plus grand que Jean-Baptiste. » (Luc, VII, 28).

Les publicains et les pécheurs, baptisés par Jean, applaudirent ; les pharisiens, qui n'avaient pas été admis à son baptême, protestèrent. Jésus compara ceux-ci à des enfants irréfléchis qui se livrent à des jeux vains sur les places publiques et il conclut : « Jean est venu ne mangeant pas de pain et ne buvant pas de vin, et vous dites : « Il est possédé du démon ». Le Fils de l'homme est venu, buvant et mangeant, et vous dites : « C'est un homme de bonne chère et qui aime le vin, ami des publicains et des pécheurs » (Luc, VII, 34).

Les pharisiens furent humiliés que Jésus les déclarât capricieux comme des enfants et perpétuellement mécontents, mais il avait glorifié surtout en termes magnifiques son grand Précurseur.

[1] Malach., III, 1. Jéhovah parle et dit *ante faciem meam*. Jésus change le texte *ante faciem tuam*. En s'appliquant ce qui est dit de Dieu, il se déclare égal à Dieu.

EXPLICATION DU CATÉCHISME

42e LEÇON

LES SACREMENTS

Q. 358. — *Qu'est-ce qu'un sacrement ?*

R. — *Un sacrement est un signe sacré, institué par Jésus-Christ pour produire la grâce dans nos âmes et nous sanctifier.*

Un signe est un objet ou un acte qui représente une idée, ou bien signale la présence d'un autre objet, ou bien invite à accomplir un acte.

Exemples : le drapeau est un objet qui représente l'idée de patrie. La fumée qui sort d'une cheminée est un objet qui signale la présence du feu. Tel geste de la main est un acte qui invite quelqu'un à venir ou à s'éloigner. Le drapeau, la fumée, le geste de la main sont des signes.

Certains signes peuvent remplir ces trois offices. Ainsi le disque fermé sur la voie représente l'idée de danger, signale la présence d'un obstacle sur la voie et invite le mécanicien à arrêter son train.

Un signe sacré est celui qui représente une chose sacrée, signale la présence d'une chose sacrée et invite Dieu ou l'homme à accomplir un acte sacré, c'est-à-dire un acte surnaturel qui sert à la sanctification des âmes.

La lampe du sanctuaire peut être considérée comme un signe sacré, parce qu'elle représente Jésus-Christ qui est la lumière du monde, parce qu'elle signale sa présence au tabernacle et parce qu'elle nous invite à adorer Jésus-Christ.

Jésus-Christ a voulu se servir de certains signes sacrés pour nous donner la grâce. Il y a cependant une différence entre un simple signe ordinaire et le signe sacré employé dans l'administration des sacrements : c'est que le signe ordinaire, s'il invite à accomplir un acte, ne produit pas nécessairement cet acte : le disque fermé invite le mécanicien à arrêter son train ; il ne l'arrête pas par lui-même, mais laisse le mécanicien libre de l'arrêter ou non. Tandis que le signe sacré employé dans l'administration des sacrements produit nécessairement la grâce chaque fois que les conditions exigées du fidèle sont réalisées.

Q. 359. — *Comment le sacrement est-il un signe ?*

R. — *Le sacrement est un signe parce qu'il indique et représente la grâce invisible.*

Le sacrement représente la grâce invisible ; il est son symbole, c'est-à-dire qu'il nous fait connaître et comprendre les effets de la grâce dans l'âme. Quelques exemples vont nous aider à comprendre.

L'eau sert à nettoyer, à enlever les souillures. Ainsi l'eau du baptême nous fait comprendre que ce sacrement enlève à l'âme des souillures : celle du péché originel et aussi celles des péchés actuels, quand le baptême est reçu par un adulte.

Ces paroles « Je t'absous de tes péchés » nous font comprendre que la grâce du sacrement de pénitence nous remet nos péchés et nous en donne le pardon.

Le pain est une nourriture qui entretient et développe la vie du corps. Les espèces du pain, sous lesquelles Jésus est présent dans la Sainte Eucharistie, nous font comprendre que ce sacrement est une nourriture pour notre âme, c'est-à-dire qu'il entretient et développe en elle la vie surnaturelle.

Le sacrement indique aussi la présence de la grâce, car Jésus-Christ a voulu que chaque fois que le signe sacré serait accompli la grâce soit réellement donnée à l'âme, à condition que celle-ci n'y mette pas obstacle par ses mauvaises dispositions. Le signe sacré produit donc la grâce conformément à la volonté de Jésus-Christ, ou plus exactement c'est Dieu qui produit la grâce par l'intermédiaire du signe sacré institué par Jésus-Christ à cet effet.

Q. 360. — *Combien Jésus-Christ a-t-il institué de sacrements ?*

R. — *Jésus-Christ a institué sept sacrements : le Baptême, la Confirmation, la Pénitence, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.*

Chacun de ces sept sacrements donne la grâce. Les cinq premiers sont destinés à tous les chrétiens sans distinction et leur donnent les grâces dont ils ont particulièrement besoin dans les diverses circonstances de la vie.

Le Baptême, qui doit être reçu dès le début de la vie, efface le péché originel et nous fait enfants de Dieu. La Confirmation nous fortifie dans la lutte contre le démon et contre les mauvaises tentations, en nous apportant une assistance spéciale du Saint-Esprit ; ce sacrement peut donc être reçu dès que l'enfant, ayant l'usage de la raison, est capable de commettre le péché [1]. La Pénitence nous apporte le pardon de nos péchés, chaque fois que cela est nécessaire. L'Eucharistie nourrit notre âme, entretient et développe la vie surnaturelle ; comme la nourriture corporelle, cette nourriture spirituelle doit donc être prise fréquemment. Enfin l'Extrême-Onction prépare le mourant à faire une bonne mort.

Deux autres sacrements sont réservés à ceux qui entrent dans certains états de vie particuliers. L'Ordre est destiné à ceux qui doivent exercer les fonctions ecclésiastiques. Le Mariage est destiné aux époux chrétiens.

Q. 361. — *Quels effets produisent en nous les sacrements ?*

R. — *Les sacrements produisent en nous deux effets : 1o ils donnent la grâce sanctifiante à ceux qui ne l'ont pas, ou l'augmentent en ceux qui la possèdent déjà ; 2o chacun d'eux donne une grâce particulière, appelée grâce sacramentelle.*

[1] C'est la tendance actuelle de l'Eglise, bien que l'habitude de différer la Confirmation jusqu'à l'âge de la Communion solennelle subsiste encore en maint endroit.

1° Deux sacrements sont spécialement destinés à donner la grâce sanctifiante à ceux qui ne l'ont pas : le Baptême, qui la donne pour la première fois, et la Pénitence, qui la rend à ceux qui l'avaient perdue par le péché mortel. On nomme quelquefois ces deux sacrements *sacrements des morts,* parce qu'ils sont administrés à ceux qui sont morts à la vie de la grâce.

Les cinq autres sacrements sont appelés *sacrements des vivants,* parce qu'ils ne peuvent être administrés qu'à ceux qui sont vivants de la vie de la grâce. Ces sacrements augmentent la vie de la grâce, en la rendant plus abondante et plus fructueuse.

Le sacrement de Pénitence peut être et est souvent administré à ceux qui ne sont pas morts à la vie de la grâce par le péché mortel, c'est-à-dire qui n'ont sur la conscience que des péchés véniels. Dans ce cas, le sacrement de Pénitence joue le rôle d'un sacrement des vivants et augmente la grâce sanctifiante.

L'Extrême-Onction peut être administrée à des mourants qui, étant en état de péché mortel, ne peuvent pas recevoir le sacrement de Pénitence. Dans ce cas, l'Extrême-Onction joue le rôle d'un sacrement des morts et remet les péchés, même mortels, à la condition que le malade ait au moins la contrition imparfaite.

2° Outre la grâce sanctifiante, chaque sacrement donne aussi une grâce qui lui est particulière et qui n'est pas donnée par les autres sacrements. Cette grâce est un droit de recevoir, chaque fois qu'on en aura besoin, des grâces actuelles correspondant au but spécial du sacrement. Par exemple, le Baptême donne le droit de recevoir en temps opportun des grâces actuelles utiles pour garder l'innocence baptismale ; la Confirmation donne le droit de recevoir au cours de la vie les grâces actuelles utiles pour vivre en parfait chrétien ; le sacrement de l'Ordre donne le droit de recevoir, au fur et à mesure des besoins, les grâces actuelles utiles pour demeurer fidèle à sa vocation et exercer saintement son ministère.

Q. 362. — *Quels sont les sacrements qui donnent la grâce sanctifiante à ceux qui ne l'ont pas ?*

R. — *Les sacrements qui donnent la grâce sanctifiante à ceux qui ne l'ont pas sont le Baptême et la Pénitence.*

Le Baptême donne la grâce sanctifiante pour la première fois à ceux qui ne l'ont jamais eue. La Pénitence la rend à ceux qui l'ont perdue par le péché mortel.

Q. 363. — *Quels sont les sacrements qui augmentent la grâce sanctifiante en ceux qui la possèdent ?*

R. — *Les sacrements qui augmentent la grâce sanctifiante en ceux qui la possèdent sont la Confirmation, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.*

Ces cinq sacrements ne doivent être reçus qu'en état de grâce. Pour pouvoir s'en approcher, il faut donc 1° avoir reçu le Baptême, 2° si l'on a commis un péché mortel depuis la réception du Baptême, avoir recours au préalable au sacrement de Pénitence.

En quelles proportions se fait cette augmentation de grâce sanctifiante ? Cela demeure assez mystérieux. Ce que l'on peut dire, c'est que pour un sacrement déterminé l'augmentation de grâce dépend 1° du bon vouloir de Dieu, 2° des dispositions de celui qui reçoit le sacrement. Ces dispositions sont particulièrement l'amour de Dieu et la contrition.

Q. 364. — *Y a-t-il des sacrements qui impriment un caractère ineffaçable ?*

R. — *Oui, il y a trois sacrements qui impriment un caractère ineffaçable : le Baptême, la Confirmation et l'Ordre ; aussi ne peut-on les recevoir qu'une fois.*

Ce caractère, particulier pour chacun de ces trois sacrements, est une marque spirituelle imprimée dans l'âme et qui rend ceux qui l'ont reçue capables de participer à certains biens spirituels ou d'accomplir certains actes religieux.

Le caractère est donc une marque qui distingue ceux qui ont reçu le sacrement de ceux qui ne l'ont pas reçu. Les trois caractères correspondant aux trois sacrements sont ceux d'enfant de Dieu et de l'Eglise, de soldat du Christ et de ministre du Christ.

Chacun de ces caractères rend ceux qui l'ont reçu aptes à recevoir certains biens spirituels : les biens que Dieu et son Eglise accordent à leurs enfants, et les autres sacrements (Baptême) ; la force de combattre, comme un bon soldat, pour rester fidèle au Christ, et celle de souffrir au besoin pour sa cause (Confirmation) ; — ou d'exercer certaines fonctions sacrées, notamment de célébrer la messe et d'administrer les sacrements (Ordre) [1].

Le caractère imprimé par chacun de ces trois sacrements est reçu de la même façon et dans la même mesure par tous ceux qui reçoivent le sacrement. Il ne peut être ni diminué par l'indignité du sujet, ni augmenté par ses bonnes dispositions. De plus, étant un signe distinctif de ceux qui ont reçu le sacrement, il ne peut être effacé. C'est pourquoi il est défendu de recevoir plusieurs fois chacun de ces trois sacrements. Au ciel il sera un signe d'honneur et de gloire pour les baptisés, les confirmés et les consacrés ; en enfer il sera un signe de honte pour ceux qui auront eu le malheur d'y tomber.

[1] D'après une opinion probable, le caractère du sacrement de l'Ordre n'est autre que le pouvoir d'Ordre lui-même.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 6 februarii 1935.
EUG. LINDECKER, *Vic. gén.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

contre
TOUX
BRONCHITES
TUBERCULOSE 1er et 2e degré
CURATIF VAUGIRARD
Succès certain
Brochure gratis : Dr **Logeais**
24, Rue de Silly, BOULOGNE-sur-SEINE (pr. Paris)
Toutes pharmacies

Je continue ma cure...
d'Urodonal chaque hiver, depuis que j'ai été débarrassé de mes rhumatismes et d'une sciatique tenace par ce bon remède.

L'Urodonal a été adopté par le Vatican et les Établissements Chatelain ont le brevet de Fournisseurs du Vatican.

La boîte (20 doses) **10 fr.** Tes phies
ou Chatelain. 2, r. Valenciennes. Paris

BON N° -
à nous retourner, pour recevoir, gratis et franco, l'ouvrage du Dr J.-G. Guignot : "Ce qu'il faut savoir pour se bien porter"

VITRAUX D'ART
—— **Charles CHAMPIGNEULLE** ——
96, rue N.-D.-des-Champs, PARIS (VIe).
Voir *Ami du Clergé*, n° du 20 décembre, page 406.

CHAUFFAGE DES EGLISES
ET SALLES D'ŒUVRES
par L'AEROTHERME "ETNA"
breveté S. G. D. G. (air chaud pulsé)
NI EAU, NI VAPEUR, AUCUN RISQUE DE GELEE

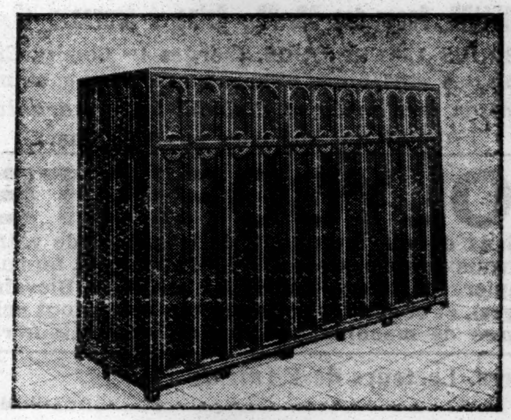

Aucun organe mécanique, absolument silencieux
16 numéros de toutes puissances pouvant chauffer :
20.000 m³ à + 12° par grands froids avec 1 seul appareil
Chauffe au coke à 170 fr. la tonne ou au mazout (fuel)
Consommation excessivement réduite et inégalée
3000 m³ chauffés avec 340 fr. pour 15 dimanches.

Peut se placer
- Dans l'église même avec chargement de l'extérieur ou de l'intérieur (gravure)
- Dans une pièce attenante ou à l'extérieur de l'édifice avec bouches.
- En sous-sol en remplacement d'un calorifère à air chaud, utilisons les gaines.

Prix à partir de 5.800 francs
Nombr. référ. (Basilique Ste-Philomène, à Ars, etc.).
Précisez cube à chauffer : donnerons prix forfaitaire retour courrier avec attestations, sans engagement.
D. GUIGUET, Ing. Const., CHALON-S-SAONE (S.-&-L.)
Maison de confiance, 40 ans d'existence.

LE DOCUMENT
REVUE TRIMESTRIELLE ILLUSTRÉE
N° 2
PUBLIE UN NUMERO SENSATIONNEL :

LE PAPE
dans le monde contemporain
par **Joseph AGEORGES**

LA PAPAUTÉ — L'ÉLECTION DE PIE XI — LA COUR ROMAINE — L'ADMINISTRATION PONTIFICALE — LE PAPE ET LES GOUVERNEMENTS — LE PAPE ET LE PROGRÈS — LA VIE DU PAPE DANS SON DÉCOR voilà, entre cent, quelques-uns des sujets traités par un auteur admirablement informé des choses romaines Rien n'est plus passionnant, plus coloré, plus révélateur même que ce tableau de la plus haute puissance spirituelle du monde. L'auteur conte ses souvenirs avec une verve charmante. En sa compagnie nous faisons un merveilleux voyage dans la Rome vaticane.

Une somptueuse illustration groupant 300 photos ajoute encore à l'attrait de cette admirable publication.

PRIX DU NUMÉRO : **10 FR.**
En vente partout.
Envoi franco contre mandat de 10 fr. adressé aux
EDITIONS DENOËL & STEELE
19, rue Amélie, Paris 7e.
Compte chèq. post. Paris 1469-03.

SECAM
48, rue Taitbout, PARIS-9e.

LA GRANDE MARQUE FRANÇAISE

construit à l'heure actuelle **7 modèles** de duplicateurs rotatifs du plus simple au plus perfectionné.

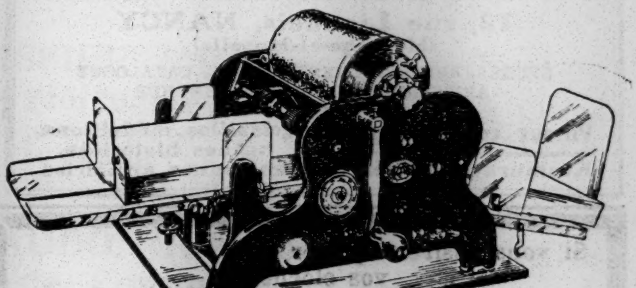

SECAM vous adressera documentation sur sa gamme d'appareils, des cotations très intéressantes pour fournitures d'appareils duplicateurs de toutes marques.

Reprise éventuelle d'appareils.

VINS DE L'ARCHEVÊCHE DE CARTHAGE

(Domaine de St-Joseph de Tebourba)

VINS DE MESSE

ARCHEVÊCHÉ DE CARTHAGE
TUNIS
TÉLÉPHONE 00 80

TUNIS, LE 18 SEPTEMBRE 193 3

Nous, Alexis LEMAITRE, Archevêque de Carthage et Primat d'Afrique, certifions que les vins blancs provenant du DOMAINE DE SAINT JOSEPH DE TEBOURBA (Tunisie) peuvent être employés pour la célébration du Saint Sacrifice de la Messe.

VINS ROUGES de table du Domaine St-Joseph de Tebourba.
MUSCAT, Clos de l'Archevêché — **ALICANTE,** Clos de l'Archevêché.
KOLA MUSCAT de l'Archevêché, le plus puissant réconfortant et reconstituant.

Tous renseignements : **La TRINIDADIENNE, 30, Place de la Madeleine, PARIS.**
Echantillons gratuits sur demande

M. LE MEUR, Libraire, 12, Place du Théâtre, Dijon, recherche et paierait bon prix les deux **Patrologies** complètes de l'abbé Migne.

VITRAUX D'ART RELIGIEUX

GEORGES JANIN

Artiste-Peintre-Verrier - Agréé des Beaux-Arts
Lauréat de Concours Publics
Fournisseur des Missions Etrangères
Auteur des vitraux dans plus de 5.000 églises en France et à l'Etranger.

Le plus ancien et le plus important atelier de vitraux d'Art Religieux de l'Est de la France — Créé en 1835.

12, rue Lionnois, NANCY
(Meurthe-et-Moselle)

ÉTUDES, RENSEIGNEMENTS, DEVIS, CATALOGUE ARTISTIQUE SUR SIMPLE DEMANDE

Vitraux en tous genres : grisailles, médaillons, scènes historiées,
Restauration de verrières anciennes, armoiries.

Si vous désirez équiper vos cloches électriquement,
une adresse :

SONNERIES ELECTRIQUES DE CLOCHES
BACH - ING. CONSTR. - METZ
265 églises sont déjà équipées.
Représentants dans les principales régions.

- CIERGERIE DES PRÉMONTRÉS -

A. BOULAIRE, Succr des RR. PP., Usine à Graveson (B.-du.-R.)

CIERGES LITURGIQUES, Cierges 1re Comion, Cierges et Bougies stéariques, Encens et charbon chimique.
Maison très ancienne, donnant toutes garanties.
Conditions spéciales aux Missions.

POLYCOPISTES

soucieux de vos intérêts et de la qualité de votre travail, vous devez posséder tarifs d'appareils, fournitures et papiers de tirage de H. HUSSON, à Blevaincourt (Vosges), et consulter cette maison avant tout achat ou échange de machine à écrire ou duplicateur rotatif.

Prêtres, Lecteurs de l'*Ami du Clergé*,
souvenez-vous que

l'Œuvre des Orphelins apprentis d'Auteuil

construit depuis 7 ans des appareils de T. S. F. connus sous la Marque C. A. R. A. C.
Quelque soit votre budget, consultez-nous :
C. A. R. A. C. 40, rue La Fontaine, PARIS 16e.
Fournisseur du Cardinal Verdier,
du Ministère de l'Air, etc.
Hors concours, membre du Jury

COMBINÉS BARRAL

Pour la conservation parfaite des œufs pendant 1 an.
Prix : 11 fr. pour 500 œufs
Notice gratis sur demande
M. RIVIER, 8, Villa d'Alésia, PARIS 14e.

Librairie TÉQUI, 82, rue Bonaparte, PARIS (6e)

RETRAITES

BILLOT (R. P.), S. J. — Retraite religieuse du Chemin de la Croix. 5e mille, in-12, 10 fr.; franco 11 »» étranger 12 50

DEUX MISSIONNAIRES. — Le Prédicateur des Retraites de Première Communion. 7e mille. In-8, 15 fr.; franco 16 fr. 50; étranger 18 »»

DUPLESSY (Chanoine). — Retraite de Première Communion solennelle. 5e mille. In-12, 10 fr.; franco 11 »» étranger 12 50

FELIX (P.), S. J. — Retraites de Notre-Dame. La Destinée, 6e mille. **L'Eternité,** 4e mille. **La Prévarication,** 3e mille. **Le Châtiment,** 3e mille. **Les Passions,** 3e mille. **Le Prodigue,** 2e mille. **La Confession.** Pourquoi on se confesse, pourquoi on ne se confesse pas? 4e mille. Chaque volume se vend séparément, 10 fr.; franco 11 fr.; étr. 12 »»

MILLOT (Mgr). — Retraites d'enfants de Marie, 4e mille. In-12 10 »» franco 11 fr.; étranger 12 50

— Retraite Eucharistique. 2e mille. In-12, 10 fr.; franco 11 fr.; étranger. 12 50

Les prédicateurs de Triduums eucharistiques et d'Adoration perpétuelle s'inspireront de cet ouvrage, véritable mine d'instructions pratiques.

— Retraite sur les grands Moyens de Salut. 3e mille. In-12. . . . 10 »» franco 11 fr.; étranger. 12 50

— Retraite de Jeunes Gens. 3e mille. In-12, 10 fr.; franco 11 fr.; étranger. 12 50

Livre utile qui rendra de grands services aux professeurs des collèges, aux directeurs de patronages et de cercles.

— Retraite de jeunes filles. 8e mille. In-12, 10 fr.; franco 11 fr.; étranger . 12 50

— Retraite de Dames et de Mères chrétiennes. 6e mille. In-12 . . 10 »» franco 11 fr.; étranger 12 50

— Retraite sur les grandes Vérités. 7e mille. In-12, 10 fr.; franco 11 fr.; étr. 12 50

MILLOT (Mgr). — Retraite de Première Communion solennelle. 7e mille. In-12, 10 fr.; franco 11 fr.; étr. 12 50

MORICE (Abbé). — Retraite d'Enfants. — Retraite préparatoire à la communion solennelle. Allocutions sur divers sujets. 4e mille, xxxii-324 pp., franco 11 fr.; étranger . . . 12 50

NEPVEU (P.), S. J. — Retraite spirituelle pour les personnes religieuses et pour celles qui aspirent à une plus grande perfection, sur l'importance de se donner tout à Dieu et sans réserve. Nouvelle édition, publiée par les soins d'un Père de la même Compagnie. 6 fr.; franco 7 fr.; étranger . 8 »»

OLIVAINT (R. P.), S. J. — Journal de ses Retraites annuelles. de 1860 à 1865, 10e mille, 2 in-12. . . . 20 »» franco 22 fr.; étranger . . . . . . 25 »»

RAIMOND (Abbé J.), Aumônier de la Légion d'honneur. **— Soyez des Hosties.** In-12, 4e mille. Prix. . . 6 »» franco 7 fr.; étranger . . . . . . 8 »»

RAVIGNAN (P. de), S. J. — Dernière retraite 8e édition . . . 10 »» franco 11 fr.; étranger . . . . . . 12 »»

SOULIER (R. P.), des S. de M. **— Retraite des Serviteurs de Marie.** In-12, 10 fr.; franco 11 fr.; étr. 12 50

TISSIER (Mgr). — Nos tribus de gloire. Retraite prêchée à Lourdes, lors du pèlerinage national d'actions de grâces du 20 au 24 août 1919. 2e mille. In-12 . . . 10 »» franco 11 fr.; étranger 12 50

VAUDON (Chanoine). — Retraite de Communion Solennelle. I. **L'Agneau de Dieu.** 4e mille. 8 »» franco 8 fr. 75; étranger 10 50

— Retraite de Communion Solennelle. II. **Le Pain Vivant.** 3e mille, 8 fr.; franco 9 fr.; étranger . 10 50